

REVISION DU SAGE DROME

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000



Sommaire

INTRODUCTION.....	3
1. Présentation des objectifs du SAGE, de son contenu et son articulation avec d'autres plans ou programmes s'appliquant au territoire concerné.....	4
1.1- Objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Drôme	4
1.1.1. Contexte géographique	4
1.1.2. Objectifs généraux	4
1.2- Elaboration du SAGE Drôme	5
1.2.1. Principes généraux	5
1.2.2. Historique du SAGE Drôme	5
1.3- Articulation avec d'autres plans et programmes.....	6
1.3.1. Documents qui s'imposent au SAGE Drôme.....	6
1.3.2. Documents dont le SAGE doit tenir compte	6
1.3.3. Documents qui doivent être compatibles avec le SAGE.....	8
2 – Compatibilité avec le SDAGE	8
2.1 – Références au SDAGE dans le SAGE	8
2.2. Prise en compte du SDAGE dans le SAGE.....	9
2.3. Prise en compte du programme de mesures dans le SAGE	10
3 - Analyse de l'état initial de l'environnement et de son évolution prévisible.....	11
3.1 - Principales caractéristiques du territoire concerné	11
3.2- Enjeux environnementaux.....	11
3.2.1- Un bassin en déséquilibre quantitatif.....	11
3.2.2- Une qualité des eaux en nette amélioration mais des efforts à poursuivre.....	12
3.2.3- Une richesse écologique fragile.....	13
3.2.4- Les sites NATURA 2000 : un outil européen en faveur de la biodiversité (source : http://natura2000.environnement.gouv.fr).....	15
3.2.5- Un important transport solide et des risques d'inondations.	18
3.2.6 De multiples usages récréatifs de la rivière et un patrimoine paysager et bâti à préserver.....	19
3.2.7 L'hydroélectricité	19

3.2.8 Enjeu santé humaine.....	19
3.3- L'évolution tendancielle prévisible.....	20
4- Analyse des effets probables du SAGE sur l'environnement, les sites NATURA 2000, l'économie et le patrimoine du territoire	21
4.1- L'enjeu de gestion durable des milieux aquatique	21
4.2- La gestion quantitative	21
4.3- La gestion qualitative	23
4.4- Préserver et valoriser les milieux aquatiques, restaurer la continuité écologique et conserver la biodiversité.....	25
4.5- Pour un bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau.....	26
4.6- Pour gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.....	27
4.7- Pour un territoire « vivant » et en harmonie autour de la rivière	29
4.8- Pour un suivi du SAGE à travers la mise en place d'un observatoire.....	30
5- Justification du choix de scénario retenu	31
5.1- Une volonté locale forte.....	31
5.2- Une démarche globale à l'échelle du bassin et un apport de connaissances	31
5.3- Une orientation en cohérence avec la directive cadre sur l'eau	31
5.4- Une attention particulière à la préservation de la biodiversité et aux milieux aquatiques.....	31
6- Présentation des mesures de suppression ou de réduction envisagées.....	32
6.1- Les mesures de suppression et de réduction des impacts sur l'environnement et les sites NATURA 2000.....	32
6.2- Présentation du dispositif de suivi environnemental	37
7- La méthodologie de l'évaluation	37
8- Résumé non technique.....	38

ANNEXE 1 : effets potentiels du SAGE sur l'environnement et la sante humaine
ANNEXE 2 : effets potentiels du SAGE sur les sites NATURA 2000
ANNEXE 3 : effets potentiels du SAGE sur l'économie et le patrimoine de la vallée

INTRODUCTION

La Directive européenne du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, prévoit **la réalisation d'une étude environnementale** sur l'ensemble des plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement préalablement à leur adoption.

Cette Directive européenne a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2004- 489 du 3 juin 2004. Par la suite, plusieurs décrets ont modifié le code de l'environnement (décret n°2005-613 du 27 mai 2005) et le code de l'Urbanisme (décret n°2005-608), afin d'intégrer l'évaluation environnementale dans la réglementation française.

En outre, en application du décret n°210-365 du 9 avril 2010, les documents de planifications soumis à évaluation environnementale doivent faire l'objet **d'une évaluation des incidences NATURA 2000**.

Cette évaluation des incidences NATURA 2000 est intégrée à l'évaluation environnementale conformément à l'article R 414-22.

L'évaluation environnementale vise à mieux apprécier les incidences environnementales des projets en amont de leur mise en place. L'évaluation des incidences NATURA 2000 répond aux mêmes objectifs mais ciblés sur les sites NATURA 2000.

Le SAGE, bien qu'étant un schéma à vocation environnementale, est soumis à cette procédure. En effet, l'axe d'intervention du SAGE est orienté vers le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, or il est susceptible d'avoir des impacts indésirables sur d'autres domaines environnementaux et sur certains sites NATURA 2000.

Le rapport d'évaluation environnementale et l'évaluation des incidences NATURA 2000 doivent permettre de mettre en évidence ces impacts, en mettant l'accent sur les incidences négatives, afin de préconiser des mesures de réduction ou des compensations.

Le rapport d'évaluation environnemental et l'évaluation des incidences NATURA 2000 font partie intégrante du processus d'élaboration et de mise en place du SAGE. Ils sont soumis à la consultation des services de l'Etat et à l'enquête publique.

Le rapport d'évaluation environnemental s'organise en 9 parties :

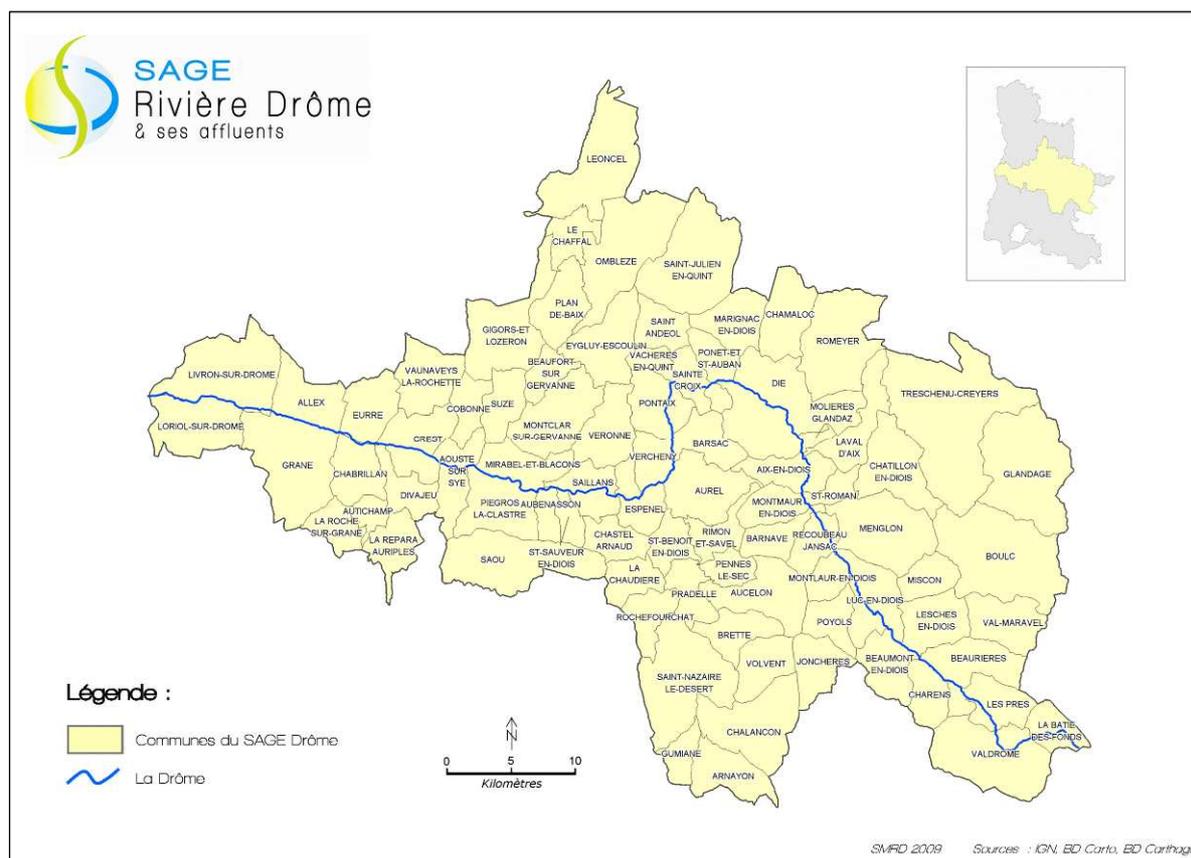
- Présentation résumée des objectifs, du contenu et de l'articulation avec les autres documents de planification s'appliquant au territoire concerné
- Compatibilité avec le SDAGE
- Analyse de l'état initial de l'environnement et de son évolution prévisible
- Evaluation des incidences NATURA 2000
- Analyse des incidences probables du SAGE sur l'environnement
- Justification du choix de scénario retenu
- Présentation des mesures de suppression ou de réduction envisagées
- Présentation du dispositif de suivi environnemental
- Résumé non technique et description de la méthodologie employée pour mener l'évaluation du projet de SAGE.

1. Présentation des objectifs du SAGE, de son contenu et son articulation avec d'autres plans ou programmes s'appliquant au territoire concerné

1.1- Objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Drôme

1.1.1. Contexte géographique

Le périmètre du SAGE, fixé par arrêté préfectoral du 15 octobre 1993 et réapprouvé en CLE plénière le 19 février 2009, couvre une superficie de 1 640 km² et regroupe 83 communes, toutes du département de la Drôme, pour une population de 48 895 habitants en 2009.



1.1.2. Objectifs généraux

Les SAGE (articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 du CE) sont des documents d'orientations et de prescriptions qui fixent, au niveau d'un sous-bassin (unité hydrographique), les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques. Il doit prévoir les moyens de sa mise en œuvre pour assurer la cohérence de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin.

1.2- Elaboration du SAGE Drôme

1.2.1. Principes généraux

Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE). C'est le parlement de l'Eau du bassin versant. Elle est composée pour moitié d'élus, pour un quart d'usagers et un autre quart de représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics. La concertation est l'outil central de son fonctionnement.

1.2.2. Historique du SAGE Drôme

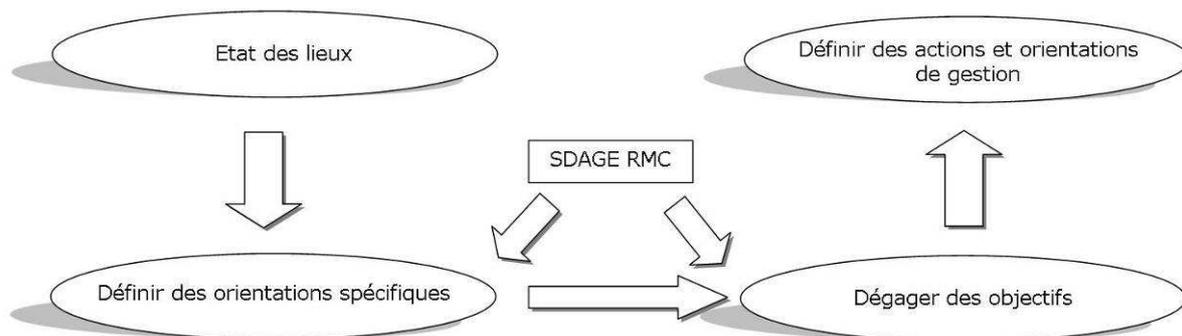
Le bassin versant de la Drôme fut le premier territoire français à se doter d'un SAGE, approuvé en 1997. Les fruits de la concertation ont permis, au cours de la décennie, de mener à bien d'importants projets sur le bassin versant, d'où une volonté locale forte de réviser le SAGE.

Depuis juillet 2008, la CLE s'est engagée dans cette démarche. Au vu des nouvelles lois et directives, la CLE a révisé sa composition en portant son effectif à 54 membres.

Le travail préparatoire aux différentes étapes de validation par la CLE a été réalisé au travers de nombreuses réunions des 5 commissions thématiques.

L'élaboration des enjeux et objectifs du projet de SAGE s'est faite au niveau des commissions thématiques qui ont éliminé d'emblée des scénarii les moins pertinents. Seul le scénario définitif a été retenu à l'issue de cette phase de concertation.

Démarche de la révision du SAGE :



A partir d'un état des lieux comparatif 1996-2006 ayant permis de dégager les bénéfices du premier SAGE et des deux Contrats Rivières ainsi qu'à partir des préconisations et orientations du SDAGE, des enjeux ont pu être dégagés sur le périmètre du SAGE Drôme. Pour chaque enjeu, des objectifs ont pu être identifiés, auxquels se rattachent des actions et orientations de gestion.

- Enjeu n°1 : Pour une gestion durable des milieux aquatiques
 - Objectif 1A : Faire prendre conscience aux acteurs du territoire de l'importance des milieux aquatiques
- Enjeu n°2 : Pour un bon état quantitatif des eaux superficielles et souterraines
 - Objectif 2A : Déterminer puis maintenir les débits et niveaux piézométriques objectifs par une répartition optimisée des volumes prélevables entre usages
 - Objectif 2B : Maintenir les débits objectifs par une réduction des prélèvements en période d'étiage tout en prenant en compte un accès à l'eau pour le secteur agricole
 - Objectif 2C : Atteindre le bon état quantitatif des eaux souterraines et nappes d'accompagnement par la gestion et la sécurisation des réseaux d'eau potable
- Enjeu n°3 : Pour une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines et une qualité baignade
 - Objectif 3A : Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines
 - Objectif 3B : Atteindre la qualité baignade des eaux superficielles
 - Objectif 3C : Connaître et préserver les masses d'eau souterraines et nappes d'accompagnement à forte valeur patrimoniale dans une perspective d'un usage eau potable prioritaire

- Enjeu n°4: Pour préserver et valoriser les milieux aquatiques, restaurer la continuité écologique et conserver la biodiversité
 - Objectif 4A : Améliorer la connaissance, protéger et valoriser les zones humides
 - Objectif 4B : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour les rendre favorables au développement de la biodiversité
 - Objectif 4C : Stopper la perte de la biodiversité
- Enjeu n° 5 : Pour un bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau
 - Objectif 5A : Définir et gérer l'espace fonctionnel des cours d'eau du bassin versant de la Drôme
 - Objectif 5B : Pour atteindre le profil d'équilibre, favoriser la dynamique naturelle ou la stabilisation du lit des cours d'eau du bassin versant par une gestion globale et équilibrée du transport solide
- Enjeu n°6 : Pour gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
 - Objectif 6A : Réduire l'aléa
 - Objectif 6B : Réduire la vulnérabilité
 - Objectif 6C : Savoir mieux vivre avec le risque
- Enjeu n°7 : Pour un territoire « vivant » et en harmonie autour de la rivière
 - Objectif 7A : Concilier les usages et l'intérêt des usagers « amateurs » de la rivière
 - Objectif 7B : Promouvoir un tourisme « vert » sur le bassin versant
 - Objectif 7C : Promouvoir une éducation à l'environnement pour nos générations futures
- Enjeu n°8 : Pour un suivi du SAGE à travers la mise en place d'un observatoire
 - Objectif 8A : Evaluer et suivre l'atteinte des objectifs du SAGE
 - Objectif 8B : Construire et mettre en place des systèmes d'alertes
 - Objectif 8C : Informer et sensibiliser

1.3- Articulation avec d'autres plans et programmes

1.3.1. Documents qui s'imposent au SAGE Drôme

Compatibilité avec le SDAGE

Le SDAGE du bassin RMC : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin. Il a l'ambition de concilier l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques. Il fixe le cadre des SAGE et a un rôle de guide dans leur élaboration et application.

Le SAGE Drôme doit répondre aux grands enjeux du SDAGE RMC et donc lui être compatible conformément à l'article L212-3 du code de l'Environnement.

Afin de répondre aux exigences de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, le SDAGE RMC approuvé en 1996 a été révisé. Sa nouvelle version a été approuvée en novembre 2009.

Le SAGE doit être révisé dans un délai de trois ans suivant la date d'approbation du nouveau SDAGE. Cette obligation ne s'applique pas au SAGE Drôme dont la révision actuelle répond notamment aux nouvelles exigences du SDAGE 2009.

Lors des étapes de concertation du SAGE, le SDAGE RMC était en phase de consultation. Pour autant, il a été utilisé sous sa forme projet pour construire le SAGE révisé et ses objectifs. Une fois approuvé, il a été vérifié que les modifications à la version projet ne venaient pas en contradiction avec les travaux du SAGE Drôme.

1.3.2. Documents dont le SAGE doit tenir compte

Charte du Parc Naturel Régional du Vercors

La charte concrétise le projet de protection et de développement élaboré pour le territoire du parc. Il s'agit d'un outil contractuel qui fixe les objectifs à atteindre, les orientations des actions à mener et les mesures permettant leur mise en œuvre. Elle engage pour dix ans ses signataires, des élus locaux, départementaux et régionaux ainsi que l'Etat, qui l'a approuvée.

Le périmètre du SAGE Drôme comprend une partie du territoire du Parc Naturel Régional du Vercors.

☞ Lors de la mise en place du SAGE, une attention particulière a été donnée à l'articulation des actions avec la charte du PNR.

Programmes d'action de la Directive Nitrates

Le programme d'action de la Directive Nitrates est un classement relatif à la Directive du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrates) transposé en droit français par le décret du 10 janvier 2001, modifié par le décret du 30 mai 2005 et l'arrêté du 6 mars 2001. De ce fait, le SAGE doit prendre en compte ce programme d'action. Le 4^e programme d'action a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 juillet 2009.

Sur le bassin versant de la Drôme, le programme d'action de la Directive Nitrates concerne 7 communes en aval du bassin versant de la Drôme (Grâne, Allex, Chabrillan, Autichamp, Crest, Eurre et Aouste-sur-Sye).

☞ Les mesures du SAGE et du programme visent à être cohérents.

Les Zones de Répartition des Eaux (ZRE)

L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'Etat d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Sur le périmètre du SAGE, l'arrêté 443 du 07/02/1995 a classé en ZRE une partie du bassin de la Drôme à l'aval de Saillans avec les nappes souterraines sous-jacentes. Un projet de nouveau périmètre couvrant l'ensemble du bassin versant de la Drôme est en cours, un nouvel arrêté de délimitation devrait voir le jour courant 2010.

☞ Les mesures du SAGE et celles de la ZRE sont cohérentes, elles visent à gérer au mieux le déficit quantitatif de la ressource en eau.

Les Plans Départementaux de Protection et de Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.)

Les PDPG sont des documents techniques généraux de diagnostic de l'état des cours d'eau qui préconisent des propositions d'actions nécessaires et des propositions de gestion piscicoles.

☞ Les grandes orientations du PDPG de la Drôme ont été prises en compte dans le cadre de la définition des objectifs et des préconisations du SAGE Drôme.

Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI)

Ce plan, élaboré à l'échelle du bassin Rhône méditerranée, fixe pour 5 ans les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces, les plans d'alevinage ainsi que les conditions d'exercice de la pêche (périodes et autorisations). Le plan actuel s'étale de 2010 à 2014.

☞ Les mesures prescrites par le PLAGEPOMI ont été prise en compte dans l'élaboration du SAGE Drôme.

Les Plans de Prévention des Risques

41 communes du bassin versant de la Drôme sont en cours de prescription de PPR, principalement du fait du risque d'inondation et du risque mouvement de terrain. Ces documents délimitent les zones exposées aux risques et fixent un règlement pour chacune d'entre elles. Il s'agit d'un outil réglementaire qui détermine des règles en termes d'occupation des sols.

☞ Le SAGE a pris en compte la cartographie des aléas dans son objectif visant à réduire la vulnérabilité.

Les Documents d'objectifs des sites NATURA 2000

Sur le territoire du SAGE, 17 sites NATURA 2000 ont été identifiés :

- 11 sites NATURA 2000 sont porteurs de la démarche Document d'Objectifs (DOCOB)
- 7 sites NATURA 2000 sont orphelins ou en cours de rédaction des DOCOB

Les objectifs du SAGE sont en accord avec l'ensemble des DOCOB existants sur le territoire, il vise à mieux gérer la ressource en eau pour, entre autres, permettre de laisser d'avantage d'eau aux milieux naturels et préserver la faune et la flore des milieux aquatiques.

☞ Les incidences du SAGE sur les sites NATURA 2000 sont traitées dans une partie spécifique (paragraphe 3)

Plan Régional Santé (en cours d'élaboration), Plan Stratégique Régional de Santé (approuvé) et Plan Régional Santé Environnement (PRSE)

1.3.3. Documents qui doivent être compatibles avec le SAGE

Les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme des 83 communes concernées par le SAGE, s'ils ont été approuvés le jour de l'approbation de ce dernier, doivent intégrer dans un délai de trois ans les objectifs et les orientations fondamentales du SAGE.

Conformément aux articles L122-1, L123-1 et L124-2 du code de l'Urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme et Plan d'Occupation des Sols (PLU et POS), les cartes communales doivent, s'il y a lieu, être compatibles avec les objectifs de protection définis par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux en application de l'article L. 212-3 du code de l'Environnement.

Actuellement, aucun SCOT n'est approuvé sur le territoire du SAGE. Si un SCOT doit être élaboré, il devra, lors de son élaboration, se mettre en compatibilité avec le SAGE.

Les Schémas Départementaux de carrières

Le Schéma Départemental des Carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il constitue un instrument d'aide à la décision du Préfet lorsque celui-ci autorise les exploitations de carrières en application de la législation des installations classées.

Ces schémas doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE dans un délai de trois ans à compter de son approbation (art. L 515-3 dernier alinéa du CE)

En application de l'article 6 du décret, le schéma doit être révisé s'il s'avère incompatible avec le SAGE Drôme.

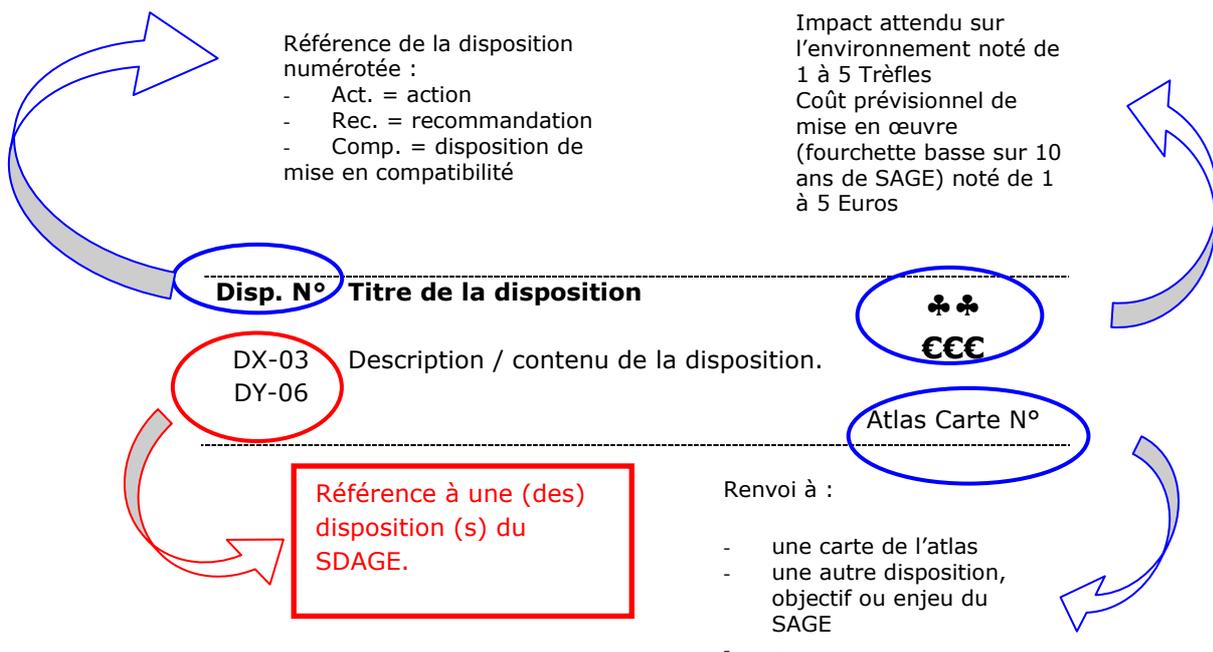
2 – Compatibilité avec le SDAGE

2.1 – Références au SDAGE dans le SAGE

Le projet de SDAGE RM a été utilisé comme outil de travail lors de la concertation pour la révision du SAGE. Une fois approuvé, il a été vérifié que les modifications apportées ne venaient pas en contradiction avec les objectifs du SAGE.

A chaque Enjeu du SAGE, une référence à une orientation fondamentale du SDAGE est citée si elle est pertinente.

De la même façon, à chaque disposition du SAGE, des références au SDAGE sont citées sous le numéro de la disposition si celles-ci sont pertinentes comme le décrit le schéma suivant :



Il faut noter qu'un certain nombre de dispositions du SDAGE ont été littéralement reprises en tant que dispositions dans le SAGE car elles convenaient parfaitement, dans leurs rédactions, aux élus locaux.

2.2. Prise en compte du SDAGE dans le SAGE

Le SAGE Drôme doit répondre aux grands enjeux du SDAGE RMC et donc lui être compatible conformément à l'article L212-3 du code de l'Environnement.

OF 1 : PRIVILEGIER LA PREVENTION ET LES INTERVENTIONS A LA SOURCE POUR PLUS D'EFFICACITE

OF 2 : CONCRETISER LA MISE EN OEUVRE DU PRINCIPE DE NON DEGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES

OF 3 : INTEGRER LES DIMENSIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DANS LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

OF 4 : RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU ET ASSURER LA COHERENCE ENTRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DE L'EAU

⇒ Ces 4 Orientations fondamentales sont reprises dans l'enjeu 1 du SAGE et ont été à l'origine de l'esprit souhaité pour cet enjeu de gouvernance.

OF 5 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE

- Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
- Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
- Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine

⇒ Cette orientation fondamentale se concrétise par l'enjeu 3 du SAGE qui vise à la fois la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines. En plus du bon ou très bon état, une exigence supplémentaire est fixée par le territoire qui vise la qualité baignade sur un certain nombre de linéaires.

OF 6 : PRESERVER ET RE-DEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX AQUATIQUES

- Agir sur la morphologie et le découloisnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides
- Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau

⇒ Cette orientation fondamentale se concrétise par les enjeux 4 et 5 du SAGE qui visent la préservation et la valorisation des milieux aquatiques, la restauration de la continuité écologique, la conservation de la biodiversité et un bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau.

OF 7 : ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR

⇒ Cette orientation fondamentale se concrétise par l'enjeu 2 du SAGE. Cette problématique, qui était à l'origine du SAGE de 1997, est toujours au cœur du SAGE révisé. L'enjeu 2 prend également en compte également l'importance économique de cette ressource pour le territoire et essaye d'anticiper le réchauffement climatique.

OF 8 : GERER LES RISQUES D'INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU

- Des stratégies d'actions à adapter pour prendre en compte les spécificités des différents milieux
- ⇒ Cette orientation fondamentale se concrétise parfaitement par l'enjeu 6 du SAGE dont il a repris à la fois le titre et l'esprit.

Concernant les enjeux 7 et 8, qui ne font pas référence directement à des orientations du SDAGE, ils ne lui viennent pas pour autant en contradiction puisqu'il s'agit d'un enjeu de conciliation des usages essentiellement touristiques liés à l'eau et permettant de préserver le milieu et d'un enjeu d'observatoire pour le suivi des milieux.

2.3. Prise en compte du programme de mesures dans le SAGE

Le bassin de la Drôme a été choisi par les services de l'état pour être un territoire test dans le suivi opérationnel du programme de mesures du SDAGE. Une journée de travail, le 7 mai 2010, regroupant la DREAL, l'Agence de l'Eau, la DDT et le SMRD a permis de renseigner précisément l'outil de suivi du programme.

Le territoire a essayé de prendre en compte le mieux possible ces recommandations en les traduisant en dispositions du SAGE. Un certain nombre de mesures visées sont d'ailleurs déjà en cours de réalisation comme la franchissabilité avec la réhabilitation du seuil CNR, en 2008, et du seuil des Pues, en 2011, ou encore la problématique de la recharge sédimentaire avec le lancement d'une étude géomorphologie ambitieuse sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Quant à la lutte contre les pollutions diffuses, le travail de sensibilisation entrepris par le SMRD en partenariat avec la Chambre d'agriculture commence à porter ses fruits et est félicité : la première aire de lavage collective de produits phytosanitaires de la vallée a été inaugurée le 12 octobre 2011, en présence de M. GUESPEREAU, Directeur de l'Agence de l'Eau, de M. GREGOIRE, vice-président à l'agriculture et au développement rural de la Région Rhône Alpes, J. SERRET, Président de la CLE, G. CROZIER, Vice Président du SMRD et A.C. VIAL, Vice Présidente de la Chambre d'agriculture

3 - Analyse de l'état initial de l'environnement et de son évolution prévisible

3.1 - Principales caractéristiques du territoire concerné

Le territoire concerné par l'évaluation environnementale correspond au périmètre du SAGE. Il couvre l'ensemble du bassin versant de la rivière Drôme et se situe dans le département du même nom. Sa superficie est de 1 640km², il regroupe 83 communes, pour une population de 49 452 habitants en 2009.

La vallée de la Drôme se situe dans une zone de transition entre un milieu montagnard humide au nord avec le Vercors, et une dominante méditerranéenne au sud avec la Drôme provençale.

La Drôme présente un régime hydrologique de type préalpin à tendance subméditerranéenne. Ce régime est caractérisé par de très basses eaux en période estivale, des basses eaux en hiver et un maximum d'écoulement en mars- avril.

Du point de vue climatique, le bassin versant est soumis à un rythme saisonnier de climat de montagne méditerranéenne avec des pluies abondantes et parfois violentes en été et à l'automne. La forêt reste très largement présente sur ce territoire (71% pour bois et landes dont plus de 50 % de territoire boisé).

Au niveau de l'économie locale, l'agriculture tient une place prépondérante, les industries, peu nombreuses, se concentrent en aval.

3.2- Enjeux environnementaux

3.2.1- Un bassin en déséquilibre quantitatif

La problématique de la gestion quantitative de la ressource en eau est un thème central du SAGE Drôme. L'usage de l'eau est un enjeu majeur sur le bassin versant du fait du déséquilibre quantitatif et de la multiplicité des usages.

Au niveau des eaux de surface

La Drôme et ses affluents connaissent des étiages estivaux sévères. Les assecs de la Drôme aval ont été constatés entre 1989 et 1991 mais aussi entre 2003 et 2005 et en 2009. Or, près de 90% des prélèvements en eaux de surface et en nappe d'accompagnement de la Drôme sont destinés à l'irrigation, principalement pour l'aval du bassin versant. La période critique correspond à juillet-août avec 70% du besoin en irrigation du maïs concentré sur le mois de juillet.

Au niveau des eaux souterraines

Concernant la pression quantitative sur les eaux souterraines, dont l'usage est majoritairement l'eau potable, on constate une légère augmentation entre 1997 et 2007 sans doute sous-estimée (prélèvements individuels mal connus).

Cette pression s'exerce principalement du fait d'une demande croissante pour la distribution publique liée aux nouveaux arrivants. A l'inverse, les prélèvements industriels ont sensiblement diminué.

Au regard des besoins actuels et futurs et de la multiplicité des usages, la question de la disponibilité de la ressource en eau est à l'origine d'inquiétudes. Le but du SAGE Drôme est de concilier la préservation des milieux aquatiques avec les usages domestiques, économiques et récréatifs de l'eau.

3.2.2- Une qualité des eaux en nette amélioration mais des efforts à poursuivre.

Au niveau des eaux de surface

La qualité des eaux de surface doit permettre de satisfaire une vie aquatique équilibrée ainsi que le maintien des activités récréatives (baignade, canoë, canyoning...).

La qualité s'est nettement améliorée au cours des dix dernières années, notamment du fait des actions engagées à travers les Contrats de Rivières et le SAGE. Toutefois, des points noirs existent encore et les efforts sont à poursuivre.

- Au titre de la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**, l'objectif est l'atteinte du bon état ou bon état potentiel à l'horizon 2015, ou 2021 pour les cours d'eau en dérogation. Ceci pour les 54 masses d'eau situées sur le territoire du SAGE Drôme.

- Au titre de la **Directive baignade**, l'objectif est d'avoir une qualité baignade sur l'ensemble des sites déclarés.

Seules 8 masses d'eau sont en dérogations pour 2021, du fait d'un mauvais état écologique sauf la Drôme amont qui est en dérogation du fait d'un mauvais état chimique.

Tableau 1 : Masses d'eau superficielles en dérogations (SDAGE 2010-2015)

Code et nom des masses d'eau	Principaux problèmes (pour l'atteinte du bon état ou bon état potentiel)
442 - la Drôme amont	CHIMIQUE : Substances prioritaires (dérogation jusqu'en 2021)
438 b - la Drôme aval	ECOLOGIQUE : Morphologie, hydrologie, continuité (dérogation jusqu'en 2021)
10040 - le petit Rhône	ECOLOGIQUE : Nutriments et/ou pesticides, morphologie (dérogation jusqu'en 2021)
10518 - ruisseau la Romane	ECOLOGIQUE : Nutriments et/ou pesticides (dérogation jusqu'en 2021)
10567 - ruisseau de Lambres	ECOLOGIQUE : Nutriments et/ou pesticides, morphologie (dérogation jusqu'en 2021)
10705 - ruisseau de la Saleine	ECOLOGIQUE : Nutriments et/ou pesticides, morphologie (dérogation jusqu'en 2021)
11331 - ruisseau de Saint Laurent	ECOLOGIQUE : Nutriments et/ou pesticides (dérogation jusqu'en 2021)
11495 - ruisseau de Grenette	ECOLOGIQUE : Nutriments et/ou pesticides (dérogation jusqu'en 2021)
11778 - ruisseau de Riaille	ECOLOGIQUE : Nutriments et/ou pesticides (dérogation jusqu'en 2021)

Au niveau des eaux souterraines

L'objectif est d'avoir une qualité d'eau souterraine conforme pour la consommation humaine.

Entre 1995 et 2005, la qualité des eaux souterraines s'est globalement améliorée d'un point de vue bactériologique et physico-chimique. Des efforts restent toutefois à poursuivre concernant les nitrates et la présence ponctuelle de produits phytosanitaires.

Au titre de la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**, l'objectif est l'atteinte du bon état à l'horizon 2015. Ceci pour les 8 masses d'eau souterraines situées sur le territoire du SAGE Drôme.

Sur les 8 masses d'eau, 2 sont en dérogation pour 2021 du fait de la présence de nitrates et produits phytosanitaires.

Tableau 2 : Masses d'eau souterraines en dérogations (SDAGE 2010-2015)

Nom de la masse d'eau	Principaux problèmes (pour l'atteinte du bon état ou bon état potentiel)
Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques glaciaires + pliocène	Nitrates, Pesticides, (dérogation 2021)
Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Nitrates, Pesticides, (dérogation 2021)

Au niveau de l'eau potable

Le nombre de communes non-conformes a augmenté entre 1995 et 2005, mais ceci est lié au fait que le nombre de captages surveillés a augmenté et non à un changement de pratique quelconque pouvant avoir un effet négatif sur ces captages.

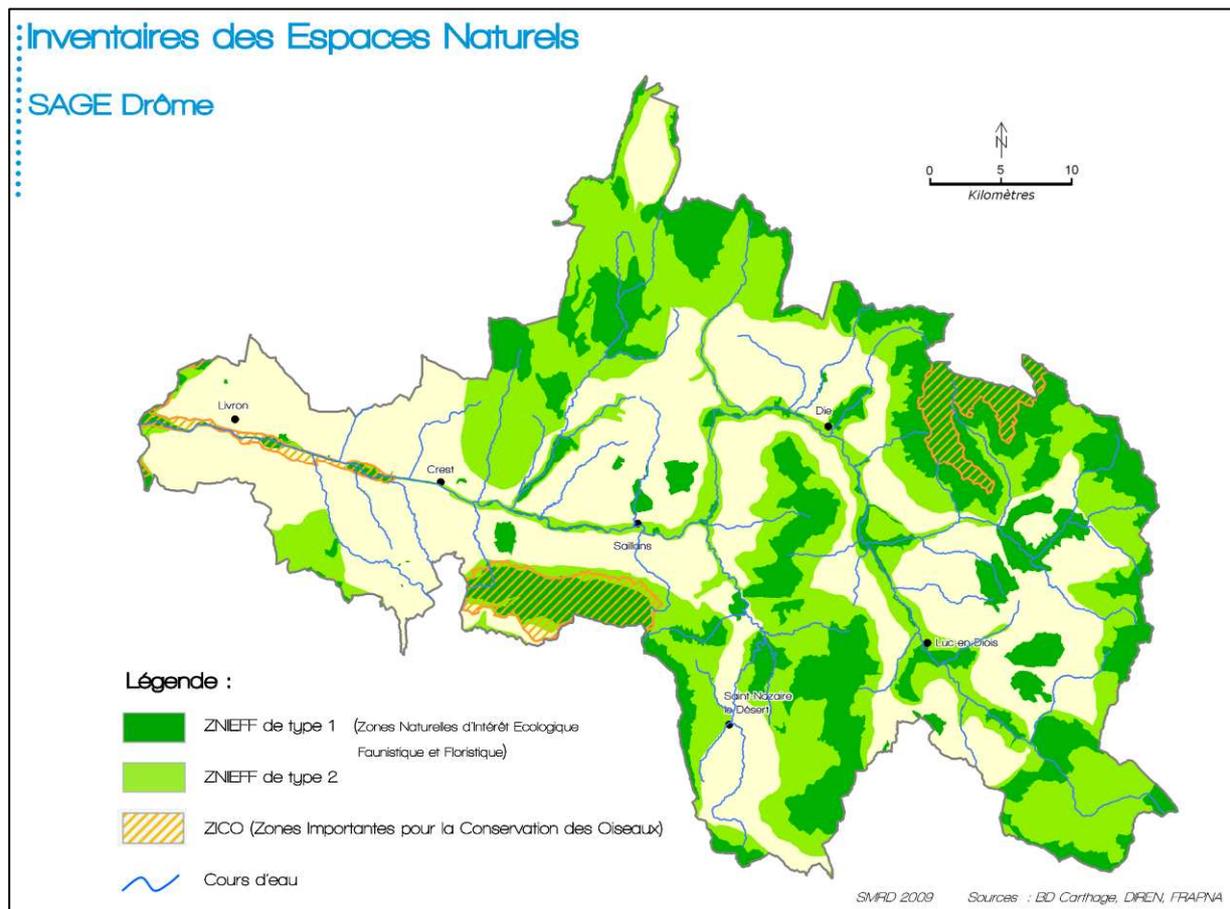
D'importants efforts ont été réalisés au cours des vingt dernières années pour améliorer la qualité des eaux. L'objectif du SAGE est de continuer dans cette voie, en mettant l'accent sur les pollutions diffuses de type nitrates, produits phytosanitaires et métaux, et en continuant les efforts en termes d'assainissement pour obtenir une eau baignable sur les principaux cours d'eau.

3.2.3- Une richesse écologique fragile

Le territoire du SAGE Drôme présente une richesse en termes de zones humides, milieux aquatiques remarquables et biodiversité. Mais cette richesse est fragile, avec des pressions anthropiques importantes s'exerçant sur le milieu.

De nombreux milieux remarquables

Le territoire du SAGE Drôme est couvert par de nombreux milieux remarquables, avec une concentration autour des massifs (Sud Vercors, Massif de Saou, montagne d'Aucelon...) et le long des principaux cours d'eau (Drôme, Bez, Gervanne, Roanne...)



En ce qui concerne les zones humides, celles-ci sont peu nombreuses sur le bassin versant. Elles représentent moins de 2 % de la superficie du SAGE, soit 262 zones humides recensées représentant une superficie de 3 504 ha (cf. inventaire FRAPNA, 2006).

La faible superficie des zones humides est un facteur de vulnérabilité, or nombreuses sont celles qui présentent une richesse écologique et des intérêts fonctionnels forts, d'où une nécessité à leur préservation.

Certaines zones humides présentant un intérêt majeur bénéficient déjà d'un statut de protection (ex : réserve naturelle des Ramières, APPB des Freydières, sites NATURA 2000) et d'une gestion conservatoire effective ; d'autres mériteraient de bénéficier du même effort de conservation.

Une biodiversité à préserver

Le territoire du SAGE présente une richesse faunistique et floristique, avec de nombreuses espèces patrimoniales (protégées, rares et endémiques...) dont la préservation est un enjeu majeur du SAGE. Au niveau des espèces patrimoniales présentes sur le bassin, on peut citer l'Apron, poisson endémique au bassin du Rhône et présent historiquement sur la Drôme, ou encore le castor qui recolonise la rivière depuis quelques années.

A l'inverse, certaines espèces dites « invasives » tendent à se développer sur le bassin, en particulier l'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), le Buddleia de David (*Buddleia Davidii*) et, dans une moindre mesure, la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*). La CLE vise à mettre en place un plan de lutte contre ces essences à l'échelle du bassin versant.

Un cloisonnement des cours d'eau

Sur la Drôme et ses affluents, de nombreux seuils et barrages transversaux font obstacle au transfert des sédiments, aux migrations piscicoles et entraînent une dégradation des habitats et des zones de reproduction des poissons. Ces ouvrages peuvent avoir de multiples usages (calage du fond du lit, hydroélectricité, passage à gué, agricoles...), mais la plupart d'entre eux sont aujourd'hui à l'abandon, en particulier sur les affluents. La franchissabilité piscicole, et plus particulièrement celle des espèces migratrices et celle de l'Apron du Rhône, est un axe important du SAGE Drôme. Le SAGE souhaite décroiser les cours d'eau avec, comme priorité, les cours d'eau classés « réservoirs biologiques » et « migrants ». Pour se faire, le SAGE vise à limiter la construction de seuils et barrages, aménager les ouvrages existants pour les rendre franchissables et soutenir les plans de gestion et d'action en faveur de l'Apron et des espèces migratrices.

Une ripisylve à entretenir

Dans son ensemble, la végétation rivulaire présente un état sanitaire satisfaisant. Cet état est en grande partie dû aux nombreuses interventions réalisées sur la Drôme et ses affluents.

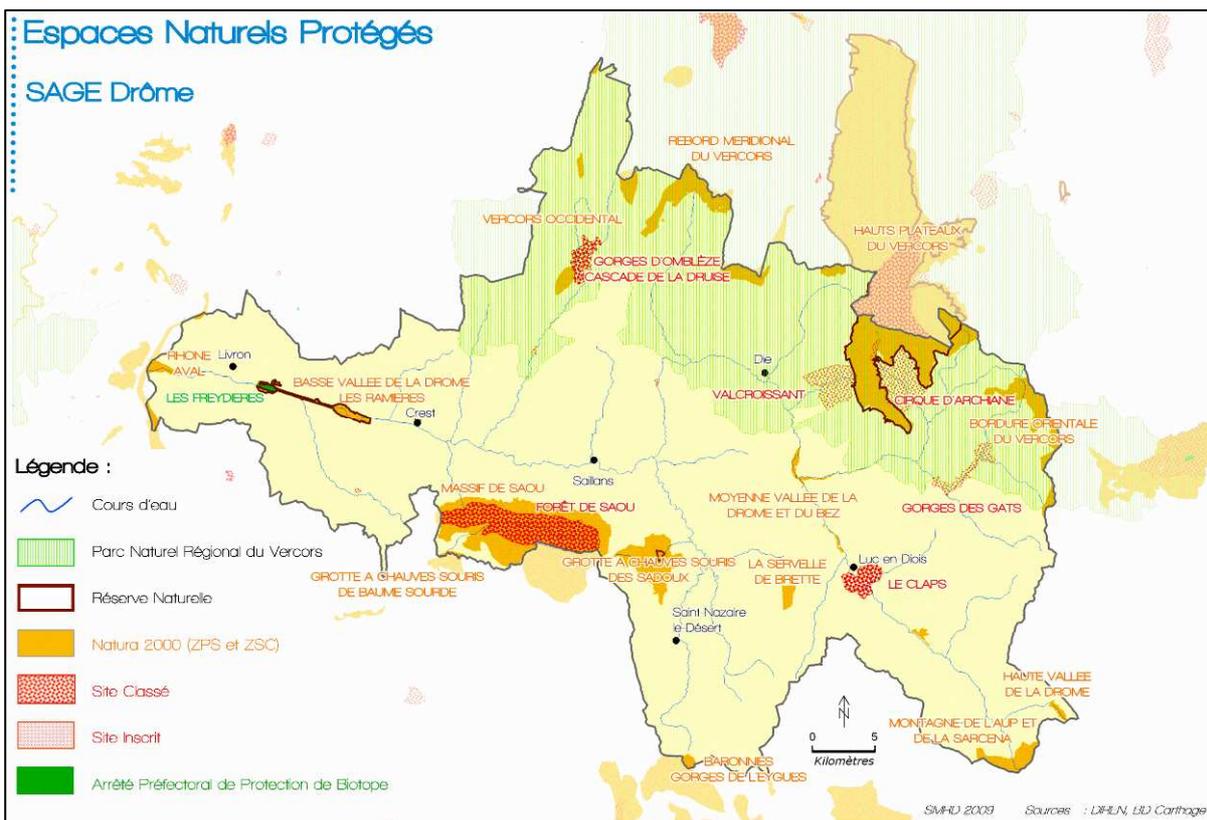
Les déséquilibres ou altérations remarquables, souvent ponctuels, sont essentiellement induits par les facteurs anthropiques et les déséquilibres morpho dynamiques.

Dans le cadre de ses Plans Pluriannuels d'Entretien, le SAGE Drôme vise à entretenir et valoriser les abords des cours d'eau par un entretien raisonné de la ripisylve. Le SAGE vise aussi à préserver la végétation rivulaire afin de faciliter les continuités écologiques terrestres.

Différents statuts de protection

Afin de préserver et protéger les milieux naturels, différents statuts de protection et périmètres de conservation ont été mis en place sur le territoire :

- Un Parc naturel régional (PNR Vercors au nord)
- Deux Réserves naturelles nationales (Ramières du Val de Drôme et aux Hauts-plateaux du Vercors)
- Un arrêté préfectoral de protection de biotope (Ensemble des Freydières)
- Cinq sites inscrits et classés au titre de leurs paysages : trois sites classés (éboulement du Claps, les gorges d'Ombrière et la forêt de Saou) et deux sites inscrits (le cirque d'Archiane et les Gorges des Gâts)
- 17 sites classés (13 ZSC et 4 ZPS) voir paragraphe 2.2.4.



Le territoire du SAGE concentre une richesse en termes de biodiversité, en particulier de nombreux habitats ou espèces remarquables liés aux milieux aquatiques. L'objectif du SAGE est de préserver cette richesse à travers différents outils de gestion et réglementaires et la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité.

3.2.4- Les sites NATURA 2000 : un outil européen en faveur de la biodiversité (source : <http://natura2000.environnement.gouv.fr>)

Les sites NATURA 2000, ou sites d'intérêt communautaire, regroupent les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et les Zones de Protection Spéciale (ZPS), transpositions françaises des directives européennes « Habitats » du 21 mai 1992 et « Oiseaux » du 2 avril 1979. Les sites désignés font l'objet de « mesures destinées à conserver ou à rétablir, dans un état favorable à leur maintien à long terme, les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur désignation ». La gestion des sites se fait à partir de documents d'objectifs appelés DOCOB. Actuellement, la CLE n'a pas vocation à animer le comité de pilotage d'un site NATURA 2000.

3.2.4.1. Les zones spéciales de conservation (ZSC)

Il existe 13 sites en tout ou partie sur le territoire du SAGE Drôme

ZSC présentant des habitats naturels, faunes, flores inféodés aux milieux aquatiques

- **Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme (FR8201683), 82ha**
Pas de gestionnaire / pas de DOCOB
Ces zones concernent la source de la rivière Drôme et une succession de mares et de bas marais très originaux avec présence de tourbières. De ces points d'eau s'échappent des ruisselets qui forment peu à peu la rivière Drôme. Le site abrite deux espèces d'intérêt communautaire qui trouvent ici des conditions favorables à leur existence : l'Ecrevisse à pieds blancs et le Castor.

- **Milieux aquatiques / gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez (FR8201684), 254 ha**
Pas de gestionnaire / pas de DOCOB

Le Bez qui descend du Vercors et la Drôme qui descend du Haut Diois se rejoignent sur ce site. En plus de la confluence, ce site comprend également le marais des Boulignons (65 ha). Ce marais est le plus grand de toute la Drôme et le seul du secteur montagnard. Il s'agit, en fait, d'une vaste roselière et d'un marais à *Cladium mariscus* bordé de coteaux rocheux et boisés. Il est classé en Espace Naturel Sensible (ENS) et géré par le Département.

Le site offre une mosaïque de milieux tels que bancs de galets, rivières torrentielles, forêts alluviales, tourbières, habitats du Castor, de la Loutre et du Chabot avec présence de Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*).

- **Milieu alluvial du Rhône aval (FR8201677), 2117 ha**
Plus de gestionnaire / DOCOB

Sur ce site, réparti à 55% sur la Drôme, se trouvent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. On note la présence de l'Apron, espèce endémique du bassin du Rhône, et une population importante de castors. Ce site intersecte avec la zone ZPS de la réserve de chasse de Printegarde.

- **Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme (FR8201678), 396 ha**
Gestionnaire : CCVD / DOCOB

Il s'agit d'un site où la rivière dynamique est préservée avec une partie de la Drôme non canalisée, dominé par la forêt alluviale et la ripisylve de la Drôme.

(Cette zone intersecte avec le site de protection spéciale des Ramières).

- **Tuffières du Vercors (FR8201696), 71ha**
Gestionnaire : PNRV / pas encore de DOCOB

Ce site est remarquable par la présence de sources carbonatées pétifiantes. Il s'agit d'un site naturel très particulier, fragile et localisé.

- **Pelouses, forêts et grottes du massif de Saou (FR8201686), 2463 ha**
Gestionnaire : Département (ENS) / DOCOB

Le massif de Saou est un synclinal perché, cerné par des falaises calcaires abruptes. Le site proposé concerne uniquement les habitats communautaires de la forêt de Saou : les 1.000 ha de forêt, non concernés par la directive, ne sont pas proposés actuellement. On y rencontre une grande diversité d'habitats : le contraste entre le versant sud (chênaie pubescente) et le versant nord (hêtraie-sapinière et habitats subalpins) est accentué par des différences de substrats. Le massif abrite une belle population de chamois, des écrevisses à pattes blanches et des Rosalie des Alpes.

(Le site FR8201686 est inclus dans la ZPS du massif de Saou et des crêtes de la Tour).

- **Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental (FR8201681), 335ha**
Gestionnaire : PNRV / pas de DOCOB

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 60 % pour le domaine alpin et 40 % pour le domaine méditerranéen. Les habitats sont dominés par les pelouses sèches et landes avec la présence de tourbières remarquables et d'écrevisses à pattes blanches.

- **Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des hauts plateaux et de la bordure orientale du Vercors (FR8201744), 18960 ha dont 45 % sur la Drôme**
Gestionnaire : PNRV / pas de DOCOB

L'intérêt de ce plateau karstique, étudié par les spécialistes du monde entier, réside dans sa qualité de zone de référence d'étude du karst. La végétation n'est pas moins remarquable avec la présence de l'une des plus belles pinèdes de Pin à crochet des Alpes de Nord, de nombreux habitats de pelouses, de falaises calcaires de groupements forestiers et d'éboulis secs méridionaux abritant de nombreuses espèces végétales endémiques (*Berardia subacaulis*, *Heracleum minimum*,...).

La faune entomologique est également très riche. Elle présente deux espèces prioritaires pour l'Union Européenne (*Rosalia alpina*, *Osmoderma eremita*) et de nombreuses espèces reliques glaciaires. On peut noter également la présence, très localisée, de sources carbonatées pétifiantes et tourbières.

ZSC présentant des habitats naturels, faunes, flores non inféodés aux milieux aquatiques

- **Pelouses et forêts du plateau de la Servelle de Brette (FR8201685), 159 ha**
Gestionnaire : ONF / DOCOB

Le plateau de la Servelle de Brette fait partie du district du Diois, premier chaînon des Préalpes du sud. Seule la partie en forêt communale a été proposée.

La forêt de la Luine présente une hêtraie à ifs remarquable, située dans l'étage montagnard et des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables). On peut noter la présence de Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) sur ce site.

- **Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcena (FR8201688), 502 ha**
Gestionnaire : ONF / DOCOB

La végétation reflète bien l'ambiguïté du climat puisque le manteau végétal s'échelonne du type haut-provençal au type delphino-jurassien. Le site est dominé par des forêts caducifoliées et des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables). Cette particularité est appuyée par la présence d'espèces végétales qui ne se trouvent que dans cette petite région (endémiques).

- **Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors (FR8201682), 2290 ha**
Gestionnaire : PNRV / pas encore de DOCOB

Ce site fait partie du Massif du Vercors. Les versants très marqués nord-sud confèrent un fort intérêt se traduisant par une juxtaposition de part et d'autre d'une flore subalpine au nord et d'une flore à caractère méridionale au sud. Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : 87 % pour le domaine alpin et 13 % pour le domaine méditerranéen. La végétation est dominée par de la forêt mixte, pelouses alpines et subalpines et landes. On peut noter la présence de Sabot de Vénus et des Rosalie des Alpes.

- **Grottes à chauves-souris des Sadoux (FR8201690), 1316 ha**
Gestionnaire : LPO26 / DOCOB

La grotte naturelle des Sadoux abrite une population dense et abondante de plusieurs espèces de chauve-souris : le Minioptère de Schreibers, le Grand murin, le Rhinolophe euryale, le Grand et le Petit Rhinolophe.

- **Grottes à chauves-souris de la Balme sourde (FR8201697), 334 ha**
Gestionnaire : LPO26 / DOCOB

La grotte naturelle de la Balme Sourde abrite une population dense et abondante d'une espèce de chauves-souris : le Minioptère de Schreibers, vit ici, en limite de son aire de répartition. En régression, le Minioptère de Schreibers bénéficie du statut de protection nationale et est inscrit à la Convention de Berne.

3.2.4.2. Les zones de protection spéciale (ZPS)

Il existe 6 ZPS dans la Drôme, dont 4 se trouvent en tout ou partie sur le périmètre d'étude :

ZSC présentant des habitats naturels, faunes, flores inféodés aux milieux aquatiques :

- **Val de Drôme, les Ramières (FR8210041) 346 ha**
Gestionnaire : CCVD / DOCOB en cours de rédaction

Le site est couvert par la Réserve Naturelle des Ramières. Il comprend deux zones de divagation libre de la rivière qui hébergent une biodiversité spécifique au milieu et régulièrement renouvelée, au rythme des crues et des modifications des méandres de la rivière :

- des bancs de galets hébergeant des herbacées annuelles et des saulaies basses dont la surface varie avec les crues,
- des Freydières, résurgences de la nappe formant des rivières indépendantes avec leurs biotopes propres, parfois sur plusieurs kilomètres, au sein même du lit de la Drôme. Le linéaire total des Freydières est estimé à 5 km.

Entre ces deux zones, la rivière est endiguée depuis le 19^{ème} siècle. Au niveau des espèces, ce site présente un intérêt majeur pour l'avifaune avec pas moins de 30 espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale (*Martin-pêcheur d'Europe Alcedo atthis*, Petit Gravelot *Charadrius dubius*, Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*...).

- **La réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde (FR8212010), 617 ha**
Gestionnaire : Commune du Pouzin (depuis le 1^{er}/01/2011 / DOCOB

Cette réserve est un site remarquable pour la conservation des oiseaux sauvages (ex : canards plongeurs *Anas penelope*, Blongios nain *Ixobrychus minutus*), qu'il s'agisse d'espèces reproductrices, hivernantes ou en migration. Sa valeur est liée à la diversité de ses habitats qu'il faut à tout prix conserver ou restaurer. Ce site est une zone humide dont 90% concerne des eaux douces intérieures et 10 % des marais ou tourbières.

ZPS de type « Pelouses, forêts, habitat rocheux et grottes » :

- **Les hauts plateaux du Vercors (FR8210017), 16 662 ha dont 40 % sur la Drôme**
Gestionnaire : PNRV / DOCOB

Recouvert principalement par des forêts de résineux et pelouses alpines et subalpines, ce site est un haut lieu de résidence et reproduction pour l'avifaune avec de nombreuses espèces protégées (Aigle royal *Aquila chrysaetos*, Grand-duc d'Europe *Bubo bub...*)

Ce site intersecte la SPC des hauts plateaux du Vercors.

- **Le massif de Saou et les crêtes de la Tour (FR8212018), 6 677 ha**
Gestionnaire : Département (ENS) / DOCOB

Ce site présente une grande diversité des habitats. Un contraste existe entre le versant sud de la forêt de Saou et les crêtes de la Tour orientées nord-sud (chênaie pubescente abritant des plantes méditerranéennes) et le versant nord de la forêt (hêtraie sapinière et habitats subalpins), accentué par des différences de substrats, et notamment la présence de zones décalcifiées où se développent des plantes calcifuges. Au total plus de 80 % de la surface est recouverte de forêt. Ce site présente un grand intérêt pour son avifaune (Aigle royal *Aquila chrysaetos*, Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus...*)

Le territoire du SAGE comporte 19 sites NATURA 2000 dont 10 présentent des habitats ou espèces inféodées aux milieux aquatiques. Le SAGE étant un outil réglementaire à vocation environnementale dans le domaine de l'eau, il a vocation à préserver ces sites NATURA 2000.

3.2.5- Un important transport solide et des risques d'inondations.

La Drôme est une rivière à caractère torrentiel avec des crues qui peuvent être rapides et violentes. De part son caractère torrentiel et la géologie du bassin, le transport solide est très important et le lit changeant. Cette forte mobilisation de matériaux et les importantes zones de dépôts qui en résultent ont des conséquences multiples sur la rivière (destruction de faciès d'écoulements, incision, érosion latérale...) et sur les risques naturels.

Une incision du lit quasi-généralisée.

Différents phénomènes, naturels ou anthropiques, ont conduit à une modification du transport solide et à une incision quasi-généralisée du lit de la rivière et de ses affluents.

L'incision du lit des cours d'eau, entre 2 et 5 mètres, entraîne de nombreuses conséquences néfastes :

- Fragilisation des ouvrages d'art et des berges
- Abaissement du toit de la nappe d'accompagnement de la rivière entraînant une diminution des quantités d'eau stockées dans cette nappe
- Augmentation de la violence des crues par concentration des écoulements dans le lit
- Diminution de la biodiversité par uniformisation des milieux et vieillissement des forêts alluviales
- Diminution de la valeur piscicole et biologique des cours d'eau lorsque l'incision atteint le substrat rocheux.

Tendance à l'exhaussement de certains secteurs

Si une grande partie du linéaire de la Drôme et de ses affluents connaît un phénomène d'incision, certains secteurs localisés connaissent un exhaussement.

En effet, un changement de la morphologie du lit (élargissement, rupture de pente, ou la présence d'obstacle au transport solide) va créer des zones où la rivière va déposer les matériaux qu'elle

transporte, entraînant ainsi une remontée du niveau du lit et de ce fait, une augmentation du risque d'inondation.

Un risque d'inondation marqué

Après une longue période sans crue importante (70 ans), ces dernières années ont été marquées par plusieurs crues notables (1993, 1994, 2002, 2003).

Ce risque d'inondation est d'autant plus marqué que l'ensemble des digues est aujourd'hui fortement fragilisé, d'une part par le vieillissement des ouvrages et leur manque d'entretien et, d'autre part, par l'incision quasi généralisée du lit de la Drôme qui met à nu les fondations des ouvrages et les fragilise. L'imperméabilisation des sols joue aussi un rôle important en diminuant l'infiltration.

Le risque inondation est donc souvent très présent, notamment sur les communes riveraines de la Drôme à l'aval du bassin versant (Loriol, Livron, Grâne, Allex...).

Les dernières études sur le transport solide tendent à montrer que depuis l'arrêt des extractions, au début des années 1990, la Drôme retrouve un profil d'équilibre à des niveaux néanmoins inférieurs à ceux du début du 20^{ème} siècle. Le SAGE va donc viser à une gestion raisonnée du transport solide, une amélioration de la connaissance de l'aléa et une prise en compte du risque inondation dans l'occupation des sols.

3.2.6 De multiples usages récréatifs de la rivière et un patrimoine paysager et bâti à préserver

L'activité de tourisme et loisirs est au cœur des orientations de développement de la vallée de la Drôme. Or, la présence de l'eau est un facteur déterminant pour choisir sa destination de vacances. La vallée de la Drôme offre en effet un large panel de pratiques autour de l'eau depuis la baignade familiale, la pêche jusqu'aux sports d'eaux vives comme le canoë-kayak ou le canyoning. Le partage des usages est parfois sensible et délicat sur un bassin versant prioritaire en déficit quantitatif récurrent, d'où des conflits d'usages en période estivale.

L'attractivité des cours d'eau est aussi liée à ses paysages et à son patrimoine bâti qu'il est nécessaire de préserver et valoriser (Paysages agricoles en aval, forêts sur l'amont, moulins « abandonnés », anciens canaux de moulins, canaux d'irrigations, canaux de microcentrales...)

3.2.7 L'hydroélectricité

Seuls les affluents (en rive droite de la Drôme) sont concernés par des microcentrales en activité. 13 sont actuellement identifiées sur le bassin versant (9 à l'amont et 4 à l'aval).

Les microcentrales sont, pour la plupart, à l'origine des anciens moulins, dont l'usage s'est perdu (droits d'eau) et se sont reconvertis sur l'hydroélectricité. Certains propriétaires possèdent des fondés en titre (à prouver auprès de l'administration), mais la réglementation impose à l'aval de chaque ouvrage le respect d'un débit minimum biologique, destiné à garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces du cours d'eau. Ce débit ne peut être inférieur au 1/10^{ème} du module de la rivière.

3.2.8 Enjeu santé humaine

L'alimentation en eau potable est un usage essentiel de la ressource. L'intégralité de l'alimentation en eau potable est assurée par les captages en eau souterraine et dans la nappe d'accompagnement de la Drôme. Or, malgré une bonne qualité globale, des problèmes de pollutions persistent avec des pollutions ponctuelles par les nitrates et phytosanitaires à l'aval du bassin versant ou des pollutions bactériologiques sur l'amont. Les nitrates peuvent être particulièrement dangereux pour les personnes sensibles (nourrissons, personnes âgées, malades,...).

La problématique des plantes envahissantes, et plus spécifiquement l'ambrosie, a aussi des conséquences sur la santé humaine. Cette plante, très allergène, peut engendrer de graves complications chez les sujets sensibles et fragiles.

3.3- L'évolution tendancielle prévisible

Le SAGE Drôme, en adéquation avec les autres programmes et avec le SDAGE, vise à atteindre les objectifs fixés par la DCE. Il s'agit d'un outil territorialisé, qui, du fait de son lien direct avec son territoire, permet une gestion locale et concertée de l'eau et des milieux.

L'absence de SAGE aurait donc pour conséquence la mise en place de mesures globales (DCE) sans prise en compte des spécificités locales. De plus, Le SAGE permet une concertation locale réelle qui vise à atténuer et gérer les tensions liées à l'eau. Sans cette concertation, ces tensions seraient d'autant plus fortes, en particulier entre les différents « utilisateurs » de l'eau, entre l'amont et l'aval et entre les différents acteurs locaux (élus, riverains, associations...)

Au niveau de l'environnement, de la santé humaine et des activités économiques, on peut dégager les principales dégradations en cas d'absence de SAGE :

Milieu naturel	Santé humaine	Activités socio-économiques
Limitation de la vie et de la reproduction des poissons	Augmentation des risques sanitaires	Risque accru de manque d'eau pour l'irrigation et les loisirs en période estivale
Risque de dégradations plus importantes de l'écosystème (habitat, richesse écologique, qualité et paysage)	Tendances à l'augmentation des risques toxiques touchant les Hommes	Risque de baisse de l'attrait touristique du territoire
Risque d'augmentation de la toxicité touchant la faune et la flore	Tendances à l'aggravation des problèmes d'alimentation en eau potable durant les périodes sèches	Tendances à l'aggravation des pertes de terres agricoles par érosion latérale
	Augmentation des aléas liés aux crues Pas d'amélioration de la vulnérabilité liée aux crues	Risque de déstabilisation des ouvrages (ponts, digues par incision marquée du lit)
		Risque de conflits entre les usagers

A l'issue de cette analyse, trois préoccupations majeures se dégagent sur le bassin de la Drôme:

- La gestion quantitative de la ressource en eau dans un bassin en déficit chronique.**
- La gestion du transport solide et la lutte contre les inondations.**
- La préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité**

4- Analyse des effets probables du SAGE sur l'environnement, les sites NATURA 2000, l'économie et le patrimoine du territoire

L'analyse des effets probables du SAGE est présentée sous forme de différents tableaux synthétiques qui explicitent les principaux effets, négatifs ou positifs, du SAGE sur l'environnement, la santé humaine, les sites NATURA 2000, l'économie et le patrimoine du territoire. Le détail est donné dans les annexes 1, 2 et 3.

Il s'agit des effets cumulatifs, directs ou indirects, permanents ou temporaires, réversibles ou non.

4.1- L'enjeu de gestion durable des milieux aquatique

Cet enjeu de gouvernance regroupe un certain nombre de principes généraux essentiellement issus des premières orientations fondamentales du SDAGE. Leur but est d'avoir une prise en compte permanente des milieux aquatiques par les acteurs locaux.

	Effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine	Effets potentiels sur l'économie et le patrimoine de la vallée	Effets potentiels sur les sites NATURA 2000
Faire prendre conscience aux acteurs locaux du territoire de l'importance des milieux aquatiques	Amélioration	Amélioration	Amélioration

4.2- La gestion quantitative

La gestion quantitative vise principalement à définir des règles de partage de l'eau pour assurer les usages (eau potable, irrigation et industriels) et le fonctionnement biologique des milieux (superficiels et souterrains). Une fois les volumes répartis et les économies d'eau recherchées pour les différents usages, la recherche de ressources de substitution doit permettre de satisfaire au mieux le besoin en irrigation.

	Effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine	Effets potentiels sur l'économie et le patrimoine de la vallée	Effets potentiels sur les sites NATURA 2000
Déterminer puis maintenir les débits et les niveaux piézométriques objectifs par une meilleure répartition des volumes prélevables entre usages	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Impacts négatifs potentiels	Amélioration
Maintenir les débits objectifs par une réduction des prélèvements en période d'étiage tout en prenant en compte un accès à l'eau pour le secteur agricole	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Impacts négatifs potentiels	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs
Atteindre le bon état quantitatif des eaux souterraines et nappes d'accompagnement par la gestion et sécurisation les réseaux d'eau potable	Amélioration	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Amélioration

Effets probables sur l'environnement et la santé humaine

Les effets sur l'environnement et la santé humaine sont globalement positifs.

Les mesures visent à définir et maintenir les débits d'étiages et les niveaux piézométriques d'objectifs, limiter les pressions agricoles et industrielles sur les ressources en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable. Ces mesures favorisent ainsi les milieux naturels, la vie aquatique mais aussi la santé humaine.

Toutefois, certaines mesures peuvent avoir des effets négatifs potentiels.

- Le SAGE vise à définir de nouveaux débits d'étiages objectifs qui remplaceront les débits objectifs actuels. La finalité est bénéfique pour l'environnement et la santé humaine. Toutefois, si ces débits sont revus à la hausse, cette mesure tendra à limiter les volumes d'eau disponibles pour l'irrigation. Sans solution de substitution, les conséquences sur l'économie de la vallée seront importantes puisque la valorisation de l'eau a été estimée entre 0,4 à 0,6 €EBE1/m³ en 2005, ce qui sous entend une perte d'EBE pouvant aller jusqu'à 2,8 Mions € sur le simple territoire de la basse vallée (source étude APPEAU-ANR ADD 2007/2010). Dans un secteur aussi rural que la vallée de la Drôme, le secteur agricole est indispensable à l'entretien des paysages.
- Dans une optique de maintien de l'économie agricole, le SAGE va chercher à mobiliser de nouvelles ressources de substitution pour l'usage irrigation afin de limiter l'impact des prélèvements actuels. La finalité est bénéfique pour l'environnement en permettant de diminuer la pression sur la ressource en eau en période d'étiage. Or, pour trouver ces nouvelles ressources de substitutions, plusieurs projets sont envisagés qui sont susceptibles d'avoir des impacts forts sur l'environnement (projet de retenues collinaires, prélèvement dans le Rhône avec la problématique des PCB ou encore prélèvement dans les nappes avec aide à la recharge). De tels projets, s'ils se concrétisent sans précaution préalable, pourraient avoir des conséquences importantes sur les nappes et cours d'eau, sur les sols, sur les milieux naturels ou encore sur la morphologie des milieux et les paysages. Une disposition du SAGE s'attache à encadrer la création de ces retenues.
- Le gel des surfaces irriguées entraîne implicitement la limitation de certaines productions irriguées sur le bassin, et donc leur importation avec production de gaz à effet de serre dégradant l'air et le climat. Pour exemple, le maïs nécessaire à la production avicole ou les légumes et plantes aromatiques qui pourraient aussi être produites sur place.

Effets probables sur les sites NATURA 2000

Les effets sur les habitats et les espèces des sites NATURA 2000 sont globalement positifs et le SAGE n'implique pas de contraintes pour la gestion des sites.

- Le SAGE souhaite définir et maintenir les débits biologiques en période d'étiage, mieux répartir les prélèvements entre usages et réduire autant que possible les prélèvements en eau. De ce fait, il permettra de laisser d'avantage d'eau au milieu naturel et ainsi maintenir et préserver les sites NATURA 2000 en bord de cours d'eau de type « humide ».

Sites concernés : les Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme ; les milieux aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez ; les milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme ; le milieu alluvial du Rhône aval ; le marais de Printegarde ; les Ramières du Val de Drôme et, dans une moindre mesure, les pelouses, forêts et grottes du massif de Saou et les pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors.

- Le SAGE vise également à mobiliser de nouvelles ressources de substitution pour l'usage agricole afin de limiter l'impact des prélèvements actuels. La finalité est bénéfique pour l'ensemble des sites NATURA 2000 « humides », mais selon le type et la localisation des projets, des effets négatifs peuvent intervenir (Projet de retenues collinaires sur ou aux abords d'un site NATURA 2000, prélèvement dans le Rhône avec risque de pollution aux

¹ EBE = excédent brut d'exploitation

PCB et répercussions sur les espèces piscicoles et aquatiques...). Une disposition du SAGE s'attache à encadrer la création de ces retenues (article 5 du règlement) et une autre préserve les zones humides (article 3 du règlement) de façon à minimiser les impacts de ces projets sur les milieux les plus fragiles.

Sites concernés : ensemble des sites NATURA 2000 du territoire du SAGE.

Effets probables sur l'économie et le patrimoine de la vallée

Les effets sur l'économie et le patrimoine de la vallée sont positifs à long terme mais peuvent être négatifs à court terme.

Le SAGE vise à concilier les différents usages pour permettre un accès à l'eau sur le long terme et permettre de limiter et de gérer efficacement les conflits pouvant survenir en période estivale.

Toutefois, à court terme, certains secteurs pourront connaître des effets négatifs :

- A travers le gel des surfaces irriguées à la situation de 1995, la détermination des volumes prélevables ou encore le protocole de partage de l'eau tous usages, le secteur agricole pourra connaître des difficultés économiques en période de crise estivale tant que les ressources de substitutions ne seront pas créées.
- En ce qui concerne l'urbanisation, l'objectif prioritaire est de garantir un accès à l'eau potable. Ainsi, le SAGE aspire à une cohérence des opérations d'aménagement et d'urbanisme, type ZAC, permis de construire et permis d'aménager, avec les capacités d'approvisionnement en AEP. Par ces mesures, le développement de l'urbanisme pourra être limité sur les secteurs où l'eau se fait rare.

4.3- La gestion qualitative

Au niveau de la gestion qualitative, le SAGE Drôme vise à l'objectif général du bon état des eaux de surfaces et souterraines pour 2015 (SDAGE et DCE). Il vise aussi à l'atteinte de la qualité baignade sur les cours d'eau du bassin versant.

	Effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine	Effets potentiels sur l'économie et le patrimoine de la vallée	Effets potentiels sur les sites NATURA 2000
Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs
Atteindre la qualité baignade des eaux de surface	Amélioration	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Pas d'impacts ou impacts faibles
Connaître et préserver les masses d'eau souterraines et nappes d'accompagnement à forte valeur patrimoniale dans une perspective d'un usage eau potable prioritaire	Amélioration	Amélioration	Amélioration

Effets probables sur l'environnement et la santé humaine

Les effets sur l'environnement et la santé humaine sont globalement positifs.

Les mesures prises visent à la réduction des sources polluantes qu'elles soient d'origine agricole, industrielle ou domestique. Le SAGE, conformément aux attentes de la DCE, vise le bon état écologique et chimique des eaux superficielles et souterraines pour 2015 et 2021 (cours d'eau en dérogation).

Toutefois, certaines mesures du SAGE pourront entraîner des effets négatifs potentiels :

- Le SAGE vise à mieux gérer les sous produits de l'assainissement. Or, l'épandage des boues d'assainissement est un outil de gestion envisageable. Celles-ci sont composées essentiellement d'eau, de sels minéraux et de matière organique et constituent un bon fertilisant pour l'agriculture. Néanmoins, même si ces boues d'épandage doivent respecter des normes strictes, elles peuvent contenir des substances polluantes, type métaux lourds, et de ce fait entraîner une pollution des sols, des eaux avec un impact sur la biodiversité et la santé humaine.
- Le SAGE vise également à développer la collecte de produits phytosanitaires pour les agriculteurs et les communes du territoire. L'objectif étant de limiter les risques de pollution par ces substances. Une attention particulière devra être donnée à l'implantation des aires de récupération, sachant qu'elles peuvent engendrer une pollution des sols, des cours d'eau, des nappes et des milieux naturels, avec des conséquences importantes sur la santé humaine si elles sont mal conçues ou mal localisées.

Effets probables sur les sites NATURA 2000

Les effets sur les habitats et les espèces des sites NATURA 2000 sont globalement positifs et le SAGE n'implique pas de contraintes pour la gestion des sites.

- Le SAGE souhaite atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines. De ce fait, il permettra d'améliorer la qualité des eaux et ainsi limiter les impacts potentiels sur les habitats et espèces des sites NATURA 2000 liés aux milieux humides. La pratique de la baignade se fait actuellement de façon diffuse sur le linéaire. Le schéma de cohérence préconisé à l'action 44 du PAGD prendra en compte les valeurs écologiques des milieux et doit permettre d'améliorer la situation globale en canalisant les baigneurs et en créant plus de zones refuge.

Sites concernés : Les Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme ; les milieux aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez ; les milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme ; le milieu alluvial du Rhône aval ; le marais de Printegarde ; les Ramières du Val de Drôme et dans une moindre mesure les pelouses, forêts et grottes du massif de Saou et les pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors.

- Toutefois, le SAGE vise également à mieux gérer les sous produits de l'assainissement et développer la collecte de produits phytosanitaires pour les agriculteurs et les communes du territoire. Ces actions sont en faveur d'une réduction des pollutions mais peuvent avoir des effets négatifs indirects sur les sites NATURA 2000. L'épandage des boues d'assainissement peut occasionner une pollution potentielle des sols par des métaux lourds avec une répercussion sur les sites NATURA 2000 à proximité. Le développement des aires de récupération des produits phytosanitaires peut également entraîner une pollution potentielle sur les sites NATURA 2000 s'ils sont localisés à proximité et mal conçus.

Sites concernés : ensemble des sites NATURA 2000 du territoire du SAGE.

Effets probables sur l'économie et le patrimoine de la vallée

Les effets sur l'économie et le patrimoine de la vallée sont globalement positifs.

Le SAGE vise à réduire les pollutions susceptibles de toucher les eaux de surface et eaux souterraines. De ce fait, le secteur agricole et les communes devront engager des actions contraignantes pour réduire leurs apports polluants.

4.4- Préserver et valoriser les milieux aquatiques, restaurer la continuité écologique et conserver la biodiversité

La CLE s'engage, à travers le SAGE, à stopper la perte de la biodiversité en élaborant une stratégie forte de préservation des milieux naturels remarquables et des espèces animales et végétales qui y vivent. La préservation et restauration des milieux aquatiques est un volet important du SAGE Drôme. En effet, les zones humides restent rares sur le bassin versant et l'on craint une perte de la biodiversité, notamment au niveau des espèces patrimoniales.

	Effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine	Effets potentiels sur l'économie et le patrimoine de la vallée	Effets potentiels sur les sites NATURA 2000
Améliorer la connaissance, protéger et valoriser les zones humides	Amélioration	Impacts négatifs potentiels	Amélioration
Restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour les rendre favorables au développement de la biodiversité	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Impacts négatifs potentiels	Amélioration
Stopper la perte de la biodiversité	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Amélioration	Amélioration

Effets probables sur l'environnement et la santé humaine

Les effets sur l'environnement et la santé humaine sont globalement positifs

- Le SAGE vise à préserver et développer la biodiversité de son bassin versant et les milieux remarquables qu'il abrite. On peut également noter que le SAGE vise à préserver le castor, une espèce emblématique des bords de cours d'eau. Or, cette espèce peut potentiellement accentuer localement le risque d'inondation par la création d'embâcles.
- L'interdiction de nouvelles microcentrales a longtemps été en discussion par la CLE et, finalement, ces projets seront possibles s'ils sont jugés nécessaires mais devront présenter le moins d'impact possible sur l'environnement (Rec.39).

Effets probables sur les sites NATURA 2000

Les effets sur les habitats et les espèces des sites NATURA 2000 sont positifs et le SAGE n'implique pas de contraintes pour la gestion des sites.

Le SAGE vise à préserver les zones humides, restaurer la continuité écologique des cours d'eau et stopper la perte de biodiversité. Ainsi, il permettra de préserver les habitats et espèces des sites NATURA 2000 « humides ». Il permettra également l'extension des aires de résidence de la faune piscicole et astacicole, en particulier l'Apron du Rhône et l'écrevisse à pattes blanches.

Sites concernés : Les zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme ; les milieux aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez ; les milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme ; le milieu alluvial du Rhône aval ; le marais de Printegarde ; les Ramières du Val de Drôme et dans une moindre mesure les pelouses, forêts et grottes du massif de Saou et les pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors.

Effets probables sur l'économie et le patrimoine de la vallée

Les effets sur l'économie et le patrimoine de la vallée sont positifs pour l'économie touristique, mais peuvent être négatifs à court terme pour l'urbanisation et l'agriculture.

Le SAGE vise à gérer, mettre en valeur et protéger les zones humides sur son territoire. Il vise aussi à mettre en œuvre une trame écologique pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau. Des mesures de protection et de gestion de la ripisylve sont également envisagées, limitant ainsi les pratiques agricoles sur ces secteurs. Le SAGE met donc en place des dispositions contraignantes pour l'urbanisation et les pratiques agricoles.

4.5- Pour un bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau

La dynamique fluviale et l'atteinte du bon fonctionnement des cours d'eau est un axe fort du SAGE Drôme. Cet axe est fortement lié à la préservation de la morphologie des cours d'eau et à la réduction des risques d'inondation.

	Effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine	Effets potentiels sur l'économie et le patrimoine de la vallée	Effets potentiels sur les sites NATURA 2000
Définir et gérer l'espace fonctionnel des cours d'eau du bassin versant de la Drôme	Amélioration	Impacts négatifs potentiels	Amélioration
Pour atteindre le profil d'équilibre, favoriser la dynamique naturelle ou la stabilisation du lit des cours d'eau du bassin versant par une gestion globale et équilibrée du transport solide	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Amélioration	Amélioration

Effets probables sur l'environnement et la santé humaine

Les effets sur l'environnement et la santé humaine sont globalement positifs. Le SAGE vise à l'atteinte du bon état morphologique en tenant compte des contraintes humaines et sociologiques en place.

Toutefois, certaines dispositions peuvent entraîner des effets négatifs potentiels. En effet, dans le cadre de la mise en place d'un plan de gestion du transport solide, plusieurs actions sont envisagées dans une optique d'atteinte du bon état morphologique et de diminution des risques naturels.

- Des actions de curage des pièges à matériaux sur l'amont du bassin versant avec des impacts lors des travaux qui peuvent être néfastes pour la morphologie des milieux et la biodiversité.
- La destruction de lentilles (bancs de graviers) par scarification qui peut provoquer une dégradation de la diversité des faciès d'écoulement, un impact sur la vie piscicole et la biodiversité, et des conséquences sur la qualité des eaux par une diminution des capacités d'autoépuration.
- La construction de tranchées de redynamisation avec un impact sur les sols et sur les paysages.

Il faut toutefois rappeler que toutes ces actions étant soumises à autorisation au titre de la loi sur l'eau, et tout sera fait pour avoir un minimum d'impact sur les milieux.

Dans le cadre de la mise en place d'un « espace fonctionnel » et la création des zones d'expansion de crues, la problématique liée à l'implantation et au développement d'espèces envahissantes dans les zones nouvellement créées doit être prise en compte.

Effets probables sur les sites NATURA 2000

Les effets sur les habitats et les espèces des sites NATURA 2000 sont globalement positifs et le SAGE n'implique pas de contraintes pour la gestion des sites.

- En définissant et préservant l'espace fonctionnel des cours d'eau du bassin versant, le SAGE va permettre de préserver les sites NATURA 2000 aux abords des cours d'eau.
- Toutefois, si la création de zones d'expansion de crues se fait au niveau ou aux abords d'un site NATURA 2000, il y a risque de développement d'espèces invasives type Renouée du Japon, Buddleia ou Ambrosie. De plus, la gestion du transport solide par curage, scarification ou création de tranchées de redynamisation peut également entraîner des effets négatifs si ces actions ont lieu sur ou aux abords d'un site NATURA 2000 (impacts sur la faune piscicole et astacicole et sur les habitats rivulaires).

Sites concernés : Les Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme ; les milieux aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez ; les milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme ; le milieu alluvial du Rhône aval ; le marais de Printegarde ; les Ramières du Val de Drôme et, dans une moindre mesure, les pelouses, forêts et grottes du massif de Saou et les pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors.

Effets probables sur l'économie et le patrimoine de la vallée

Les effets sur l'économie et le patrimoine de la vallée sont positifs à long terme mais peuvent être négatifs à court terme.

Le SAGE vise à définir et mettre en place un « espace fonctionnel » des cours d'eau et souhaite également que l'on accepte une érosion latérale contrôlée. Des digues à valeurs patrimoniales, des ruines dans le lit du cours d'eau, d'anciens moulins, prises d'eau ou canaux risquent également d'être détruits sur certains secteurs. De ce fait, des terres agricoles et/ou potentiellement urbanisables seront « redonnées » à la rivière pour améliorer son fonctionnement et limiter les risques hydrauliques.

4.6- Pour gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

	Effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine	Effets potentiels sur l'économie et le patrimoine de la vallée	Effets potentiels sur les sites NATURA 2000
Réduire l'aléa	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Pas d'impacts ou impacts faibles
Réduire la vulnérabilité	Pas d'impacts ou impacts faibles	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Pas d'impacts ou impacts faibles
Savoir mieux vivre avec le risque	Amélioration	Amélioration	Pas d'impacts ou impacts faibles

Effets probables sur l'environnement et la santé humaine

Les effets sur l'environnement et la santé humaine sont globalement positifs.

Toutefois, certaines dispositions peuvent provoquer des effets négatifs à court terme. En effet, afin de limiter les risques d'inondation, le SAGE vise à mettre en place un programme d'entretien et de restauration des digues et assurer une protection adaptée et justifiée des berges. Ces dispositions peuvent avoir des effets négatifs sur la biodiversité, la morphologie des milieux et la qualité des eaux lors de la réalisation des travaux sur les berges (travaux sur des zones de frayères, limitation du fonctionnement naturel des cours d'eau, turbidité de l'eau en aval des travaux...). Toutes les précautions devront être prises dans la mise en œuvre pour limiter ces effets.

Effets probables sur les sites NATURA 2000

Les effets sur les habitats et les espèces des sites NATURA 2000 sont peu significatifs et le SAGE n'implique pas de contraintes pour la gestion des sites.

Toutefois, l'objectif vise à entretenir et restaurer les digues et assurer une protection adaptée et justifiée des berges. Or, si ces actions ont lieu sur ou aux abords d'un site NATURA 2000, les travaux pourront avoir des conséquences négatives sur les habitats et les espèces des sites « humides » et plus particulièrement sur la faune piscicole par dégradation de zones de frayères et turbidité de l'eau. Toutes les précautions devront être prises dans la mise en œuvre, et au moment des dépôts des dossiers lois sur l'eau, pour limiter ces effets.

Sites concernés : Les zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme ; les milieux aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez ; les milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme ; le milieu alluvial du Rhône aval ; le marais de Printegarde ; les Ramières du Val de Drôme et dans une moindre mesure les pelouses, forêts et grottes du massif de Saou et les pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors.

Effets probables sur l'économie et le patrimoine de la vallée

Les effets sur l'économie et le patrimoine de la vallée sont globalement positifs.

Le SAGE souhaite réduire le risque d'inondation avec un bénéfice pour l'ensemble des activités économiques de la vallée.

Toutefois, à travers la volonté de créer des zones d'expansion des crues et favoriser les reculs de digues, le SAGE peut engendrer des effets négatifs sur l'économie agricole et l'urbanisation par abandon de terres au profit de la rivière.

Le SAGE vise également à mettre à jour les PPRI pour prévenir les risques d'inondations. Cette disposition peut avoir des effets négatifs à court terme sur le développement de l'urbanisation.

4.7- Pour un territoire « vivant » et en harmonie autour de la rivière

Le SAGE vise à concilier les différents usages de l'eau et à développer les activités en lien avec la rivière.

	Effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine	Effets potentiels sur l'économie et le patrimoine de la vallée	Effets potentiels sur les sites NATURA 2000
Concilier les usages et l'intérêt des usagers « amateurs » de la rivière	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Amélioration	Amélioration
Promouvoir un tourisme « vert » sur le bassin versant	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Amélioration	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs
Promouvoir une éducation à l'environnement pour nos générations futures	Amélioration	Amélioration	Amélioration

Effets probables sur l'environnement et la santé humaine

Les effets sur l'environnement et la santé humaine sont globalement positifs

Le SAGE tend à favoriser une conscience « environnementale », à valoriser le caractère naturel des sites et à limiter et gérer les usages impactant le milieu.

Toutefois, le SAGE vise à identifier les sites de baignade les moins impactants pour le milieu aquatique, dans un but d'aménagements futurs, et souhaite élaborer un schéma de cohérence des activités de loisirs. Même si ses activités doivent être développées dans le respect de l'environnement, elles peuvent entraîner une dégradation des milieux naturels et une pollution ponctuelle des eaux en cas de forte fréquentation.

Effets probables sur les sites NATURA 2000

Les effets sur les sites NATURA2000 sont globalement positifs et le SAGE n'implique pas de contraintes pour la gestion des sites.

- Le SAGE vise à concilier usages de la rivière et préservation des milieux aquatiques. Les effets sont donc bénéfiques pour les sites NATURA 2000 « aquatiques ».

Sites concernés : Les zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme ; les milieux aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez ; les milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme ; le milieu alluvial du Rhône aval ; le marais de Printegarde ; les Ramières du Val de Drôme et dans une moindre mesure les pelouses, forêts et grottes du massif de Saou et les pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors.

- Toutefois, le SAGE vise également à développer un écotourisme au sein du réseau Natura 2000 qui peut entraîner des effets négatifs en cas de forte fréquentation (dégradation des milieux, dérangement de la faune, menace sur les espèces faunistiques et floristiques remarquables...)

Sites concernés : Tous les sites NATURA 2000 du territoire du SAGE.

Effets probables sur l'économie et le patrimoine de la vallée

Les effets sur l'économie et le patrimoine de la vallée sont positifs.

Le SAGE vise à promouvoir une activité touristique respectueuse de l'environnement et des milieux aquatiques sur son territoire, concilier les usages « amateurs » de la rivière afin d'éviter ou limiter les conflits et cherche à développer l'éducation à l'environnement et la connaissance de la rivière et de ses milieux.

4.8- Pour un suivi du SAGE à travers la mise en place d'un observatoire

Le SAGE vise également à mettre en place un observatoire opérationnel pour permettre d'évaluer l'impact des dispositions mises en œuvre au regard des objectifs fixés et pour mieux cibler les évolutions environnementales sur son territoire.

	Effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine	Effets potentiels sur l'économie et le patrimoine de la vallée	Effets potentiels sur les sites NATURA 2000
Evaluer et suivre l'atteinte des objectifs du SAGE	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs	Amélioration	Amélioration globale avec de faibles impacts négatifs
Construire et mettre en place des systèmes d'alertes	Amélioration	Amélioration	Amélioration
Informier et sensibiliser	Amélioration	Amélioration	Amélioration

Effets probables sur l'environnement et la santé humaine

Les effets sur l'environnement et la santé humaine sont globalement positifs

L'objectif de l'observatoire est d'évaluer l'impact des dispositions mises en œuvre au regard des objectifs fixés et de mieux cibler les évolutions environnementales pour orienter les actions futures. Lors d'études sur la biodiversité ou la mise en place d'appareillages de mesure, il est possible d'occasionner une gêne ponctuelle de la faune ou de la flore.

Effets probables sur les sites NATURA 2000

Les effets sur les sites NATURA 2000 sont globalement positifs et le SAGE n'implique pas de contraintes pour la gestion des sites.

Le SAGE vise à suivre les évolutions environnementales sur son territoire à travers un ensemble d'indicateurs relatifs à la biodiversité et aux zones humides. Le SAGE n'implique pas de contraintes pour la gestion des sites.

Sites concernés : Les zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme ; les milieux aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez ; les milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme ; le milieu alluvial du Rhône aval ; le marais de Printegarde ; les Ramières du Val de Drôme et dans une moindre mesure les pelouses, forêts et grottes du massif de Saou et les pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors.

Effets probables sur l'économie et le patrimoine de la vallée

Les effets sur l'économie et le patrimoine de la vallée sont positifs.

L'observatoire permettra la mise en place de système d'alertes en période d'étiage ou en cas de pollution.

5- Justification du choix de scénario retenu

Le SAGE est un document résolument tourné vers les améliorations environnementales. En passant de la gestion de l'eau à la gestion du milieu, il induit une prise en compte des aspects environnementaux à l'amont et au cœur de la réflexion dans le cadre de la définition de ses objectifs et la rédaction de son programme de mesures.

5.1- Une volonté locale forte

Le SAGE Drôme fut le premier SAGE de France, approuvé en 1997. Il tient aujourd'hui une place centrale dans la gestion de la rivière et de la ressource en eau et permet une concertation locale forte.

La préparation du SAGE a fait l'objet d'un important travail de concertation au sein de la CLE mais aussi avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire. Ce travail préparatoire aux différentes étapes de validation par la CLE a été réalisé au travers de nombreuses réunions des 5 commissions thématiques spécialisées et par la mise en cohérence des travaux des commissions thématiques au niveau du bureau et de séances plénières de la CLE.

Au niveau des acteurs locaux, une volonté forte en faveur du SAGE et de la protection de l'environnement s'est dégagée. De nombreux efforts ont été réalisés, parfois très contraignants économiquement. On peut citer en exemple le gel des surfaces irriguées, la préservation des zones humides, les dépenses supplémentaires pour l'assainissement pour aboutir à une eau baignable...

5.2- Une démarche globale à l'échelle du bassin et un apport de connaissances

En amont de la révision du SAGE, plusieurs études complémentaires ont été réalisées. Elles ont permis de renforcer la connaissance du territoire, en particulier la problématique transport solide et risque d'inondation, la problématique de la gestion quantitative de la ressource en eau ou encore les questions de préservation de la biodiversité.

5.3- Une orientation en cohérence avec la directive cadre sur l'eau

Le projet de SAGE contribue aux objectifs prévus par la directive, à savoir la non-dégradation de la qualité des eaux et l'atteinte, d'ici 2015, d'un bon état général des eaux souterraines et superficielles. En effet, le programme du SAGE prévoit différentes actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau et pour la préservation des équilibres hydro morphologiques et écologiques des cours d'eau et des milieux associés.

5.4- Une attention particulière à la préservation de la biodiversité et aux milieux aquatiques

Le SAGE prend en compte les enjeux et orientations du Grenelle 1 ainsi que des conventions internationales relatives à la protection de la biodiversité.

En lien avec la convention de RAMSAR, le SAGE porte une attention particulière aux zones humides. Il participe aussi à la préservation des espèces faunistiques et floristiques remarquables.

En lien avec la convention de Berne, il participe à la limitation du développement des espèces envahissantes, il améliore le fonctionnement hydrologique et écologique des cours d'eau et vise au maintien d'un débit d'étiage compatible avec la vie aquatique.

6- Présentation des mesures de suppression ou de réduction envisagées

Les mesures de suppression et de réduction des impacts sur l'environnement sont énoncées dans le tableau ci-dessous, mais la plupart sont intégrées dans les dispositions du PAGD. En parallèle, le dispositif de suivi environnemental du SAGE sera présenté.

Le SAGE étant un document à vocation environnementale, les impacts sur l'environnement sont largement positifs, toutefois certaines mesures peuvent avoir des effets indirects qu'il est nécessaire de prendre en compte.

6.1- Les mesures de suppression et de réduction des impacts sur l'environnement et les sites NATURA 2000

Objectif	Intitulé des dispositions	Dimensions concernées	Mesures de suppression ou de réduction envisagées
2A-Déterminer puis maintenir les débits et niveaux piézométriques objectifs par une répartition optimisée des volumes prélevables entre usages	Act. 5. Réalisation et mise en œuvre d'un protocole de partage de l'eau entre usages	Le paysage	Maintenir une diversité d'assolement importante (rec.10), rechercher des économies d'eau (act.6) et trouver des ressources de substitution (Rec. 11 et 12 et article 5 du règlement) pour que le secteur agricole continue à entretenir les paysages.
2B- Maintenir les débits objectifs par une réduction des prélèvements en période d'étiage tout en prenant en compte un accès à l'eau pour le secteur agricole	Rec. 11. Mobiliser de nouvelles ressources de substitution	Biodiversité Morphologie des milieux Les sols Les eaux Le paysage	<p>Les projets qui seront envisagés veilleront à respecter les règles suivantes énoncées dans le PAGD et son règlement</p> <p><u>Article 5 : Encadrer la procédure de création de plans d'eau.</u> Justification de la règle : A travers cette règle, la CLE s'assure, dans les projets qui lui sont proposés, que le principe de non dégradation et l'objectif d'atteinte du bon état fixé par le SDAGE ne soient pas remis en cause pour la masse d'eau devant faire l'objet du prélèvement de substitution.</p> <p>Enoncé de la règle : « Tout nouveau projet de création de plans d'eau, soumis à autorisation ou déclaration et visé à la rubrique 3230 prévue à l'article R214-1 titre III du CE, devra respecter les conditions suivantes : 1) La retenue ne doit pas être un ouvrage transversal à un cours d'eau, et doit être alimentée par dérivation ; 2) Le stockage des eaux doit être réalisé en période des hautes eaux.</p> <p><u>Rec. 12 : Accompagner la mise en œuvre des projets visant à mobiliser de nouvelles ressources de substitution</u> La CLE s'engage à étudier les projets visant à mobiliser de nouvelles ressources de substitution qui lui seront soumis, et à accompagner leur réalisation dès l'instant qu'ils répondent aux objectifs et critères énoncés dans le présent SAGE.</p>

3A-Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines	Act. 13. Améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement.	La santé humaine Biodiversité Les sols Les eaux	<p>Les projets qui seront envisagés veilleront à respecter les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seul les boues répondant aux normes de qualité NFU44-041 (arrêté du 8 janvier 1998) peuvent être épandues conformément à la réglementation sur le territoire du SAGE sans risque pour le consommateur. Une nette amélioration de la gestion des boues de l'assainissement peut être obtenue en implantant une ou plusieurs nouvelles unités de traitement des boues et des matières de vidange à l'échelle de la vallée, de manière à répondre aux objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Initier des déplacements minimaux de matières : favoriser la prise en charge et le traitement local, - Réduire au maximum les volumes des sous produits avant et après traitement, - Favoriser la valorisation, le contrôle et la traçabilité lors de la prise en charge et du traitement des sous produits - Envisager le co-traitement et la valorisation de déchets d'origines différentes, - Inscription dans le cadre de la charte du projet Biovallée.
	Act. 14. Développer les aires collectives de récupérations de produits phytosanitaires	La santé humaine Biodiversité Les sols Les eaux	<p>Les projets qui seront envisagés veilleront à respecter les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les normes réglementaires en vigueur (Arrêté du 12 septembre 2006) Les aires collectives ne devront pas être surmontées d'un local d'habitation, elles devront se situer à plus de 10 mètres d'une propriété de tiers, à plus de 50 mètres d'un point d'eau et cours d'eau, réseau de collecte des eaux pluviales et à plus de 100 mètres d'un captages AEP, lieux de baignade ou pisciculture. De plus, un registre permettant la traçabilité des effluents devra être mis en place sur chacune des aires créées. - Les aires collectives ne devront pas se situer dans une zone NATURA 2000. - La Chambre d'agriculture, en collaboration avec la structure porteuse du SAGE accompagnera les projets de mise en place collective d'aires de lavage, collecte et traitement pour les produits phytosanitaires de façon à s'assurer du bon choix technique et à garantir de bonnes pratiques et une bonne utilisation de l'aire.

4C-Stopper la perte de biodiversité	Act.25. Le Castor (Castor fiber) : connaître, préserver et gérer l'espèce	Les risques naturels	<p>L'action envisagée veillera à respecter les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les désagréments dus à la colonisation forte de cette espèce, seuls des motifs d'intérêt général financiers et humains justifieront des interventions sur les barrages (démontage) avec autorisation au préalable des services de l'Etat concernés. - Avoir une approche de médiation au sein de la CLE pour trouver une solution satisfaisante pour l'espèce et pour le riverain subissant des désagréments.
5B-Pour atteindre le profil d'équilibre, favoriser la dynamique naturelle ou la stabilisation du lit des cours d'eau du bassin versant par une gestion globale et équilibrée du transport solide	Act. 32. Mettre en place un plan de gestion du transport solide à l'échelle du bassin versant	Biodiversité Morphologie des milieux Les sols Les eaux Le paysage	<p>L'action envisagée veillera à respecter les règles suivantes énoncées dans l'action 32 du PAGD</p> <p>Les opérations de ce plan de gestion prendront en compte le milieu naturel et la biodiversité dans la mise en œuvre des travaux et les périodes d'intervention (périodes de reproduction, habitats...).</p> <p>L'action envisagée veillera également à respecter les règles suivantes :</p> <p>La définition, la mise en œuvre et le suivi des études et des opérations de gestion du transport solide sur le bassin versant de la Drôme seront réalisés dans le cadre d'une commission au sein de la CLE. Elle regroupera différents acteurs et gestionnaires de la rivière et des milieux naturels et forestiers, et fixera des mesures de réduction des impacts pour chaque intervention.</p>
6A-Réduire l'Aléa	Rec. 64. Favoriser la création de zones d'expansion des crues ou la rétention dynamique des crues	Biodiversité Morphologie des milieux Les sols Les eaux Le paysage	<p>La recommandation envisagée veillera à respecter les règles suivantes :</p> <p>Les opérations prendront en compte le milieu naturel et la biodiversité dans la mise en œuvre des travaux et les périodes d'intervention (périodes de reproduction, habitats...).</p>
	Act. 36. Mettre en place un programme global d'entretien et de restauration des digues	Biodiversité Morphologie des milieux Les eaux	<p>Les actions et recommandations envisagées veilleront à respecter les règles suivantes énoncées dans la Rec.70 du PAGD</p> <p>La CLE recommande une réalisation dans les règles de l'art des ouvrages de protection, en s'attachant notamment à la qualité des matériaux employés, à un ancrage profond dans les berges et à la mise en place de moyens de lutte contre l'affouillement.</p> <p>Les actions et recommandations envisagées veilleront à respecter les règles suivantes énoncées dans la Rec.71 du PAGD</p> <p>Adapter les travaux aux enjeux en privilégiant les techniques les moins perturbantes. La CLE recommande d'adapter les travaux de protection en fonction du niveau de protection recherché et des enjeux liés, en</p>
Rec. 68 Mettre en œuvre des protections en pieds des ouvrages et infrastructures affouillés			

			privilégiant les techniques les moins perturbantes pour le milieu naturel, le bon écoulement des eaux et le transit sédimentaire.
7A-Concilier les usages et l'intérêt des usagers « amateurs » de la rivière	Act. 43. Proposer une mise en valeur des sites de baignade les moins impactants pour le milieu aquatique.	Biodiversité Les eaux	L'action envisagée veillera à respecter les règles suivantes : - Les projets d'aménagement des sites baignade devront obligatoirement être accompagnés d'une étude d'impact et de mesures de réductions des effets probables sur l'environnement. - Ces projets devront être présentés à la CLE pour avis.
	Act. 46 Elaborer un schéma de cohérence des activités de loisirs et sportives liées à l'eau vive	Biodiversité Les eaux	L'action envisagée veillera à respecter les règles suivantes énoncées dans le PAGD : - Sensibiliser pour prévenir un éventuel impact du canyonisme, de la randonnée aquatique et de la nage en eau vive sur le milieu naturel - Informer et sensibiliser les usagers de la rivière - Formation des pratiquants et encadrants de sports d'eau vive
7B-Promouvoir un tourisme « vert » sur le bassin versant	Rec.79 Développer un tourisme vert au sein des espaces protégés du SAGE et du réseau NATURA 2000	Biodiversité Les eaux	La recommandation devra se conformer à des écolabels appropriés

6.2- Présentation du dispositif de suivi environnemental

Le SAGE vise à atteindre les objectifs fixés par la DCE en termes de bon état des eaux. Pour permettre d'évaluer l'impact, des dispositions mises en œuvre au regard des objectifs fixés et pour mieux cibler les évolutions environnementales, le SAGE va étoffer son observatoire et créer un ensemble d'indicateurs de suivi.

Les indicateurs de suivi vont constituer le tableau de bord du SAGE et vont permettre d'évaluer les actions menées, leur importance et leur pertinence, les résultats de ces actions sur la quantité, la qualité et les milieux naturels, mais aussi la satisfaction des acteurs impliqués, des usagers et des consommateurs.

Les indicateurs sont construits sur le modèle pression/état/réponse et concernent l'ensemble des thématiques abordées par le SAGE.

- ⊕ Qualité des eaux souterraines et eaux superficielles
- ⊕ Quantité des eaux souterraines et eaux superficielles
- ⊕ Hydromorphologie
- ⊕ Risque d'inondation
- ⊕ Paysage et tourisme
- ⊕ Biodiversité
- ⊕ Socio-économiques

48 indicateurs ont été mis en place

7- La méthodologie de l'évaluation

Dans un premier temps, les objectifs du SAGE, son contenu et son articulation avec d'autres plans ou programmes et l'analyse de l'état initial de l'environnement, ont été analysés et présentés. Ce travail a été réalisé à partir des textes réglementaires, de l'état des lieux et du travail de concertation et de rédaction du SAGE.

Dans un second temps, pour chaque objectif et chaque disposition, les effets sur l'environnement, sur les sites NATURA 2000 et sur l'économie ont été analysés et présentés sous forme de tableaux. Ces tableaux, construits dès le début de l'élaboration du SAGE, ont évolué en parallèle de la concertation et rédaction du SAGE. De même, les effets potentiels dégagés ont permis d'orienter le SAGE vers des dispositions les moins contraignantes possibles pour l'environnement, les sites NATURA 2000 et l'économie de la vallée. A chaque fois, les effets directs, à court et à long terme, ont été considérés mais aussi les effets indirects et les effets cumulatifs. Ce travail a été facilité par la note de cadrage fournie par la DREAL.

Lorsque des effets négatifs potentiels ont été dégagés, des mesures de suppression et de réduction ont été proposées. Elles sont, pour la plupart, présentées dans le présent rapport et intégrées dans le PAGD.

On peut souligner quelques difficultés rencontrées pour composer ce rapport environnemental. Tout d'abord, il existe d'importantes lacunes dans les connaissances scientifiques et techniques sur ce territoire dues à la complexité des phénomènes hydrologiques, hydrogéologiques, hydromorphologiques et des phénomènes de transferts des polluants. Il est donc difficile d'anticiper des effets sur des milieux, et plus particulièrement les effets cumulatifs, dont la compréhension du fonctionnement n'est pas encore maîtrisée (le SAGE prévoit dans son programme d'actions des études pour combler ces lacunes).

De plus, il n'existe pas de modèle de référence pour l'analyse des incidences NATURA 2000. Le SAGE Drôme étant l'un des premiers SAGE soumis à une telle étude.

8- Résumé non technique

Pourquoi un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin versant de la Drôme doit permettre d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau de son territoire d'ici 2015. Le SAGE est construit localement, en fonction des problématiques propres au bassin versant, en lien étroit avec les orientations et objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le SAGE est construit autour des problématiques du bassin, avec cinq axes principaux : la gestion quantitative et qualitative, la gestion hydromorphologique et celle des risques naturels, la préservation de la biodiversité et le maintien des différents usages de la rivière.

Le SAGE s'inscrit dans un contexte juridique préexistant et l'articulation avec d'autres plans assure la cohérence de l'ensemble réglementaire.

Le bassin de Drôme : Un déficit quantitatif, un transport solide important et une biodiversité à préserver

L'usage de l'eau est un enjeu majeur sur le bassin versant du fait du déséquilibre quantitatif et de la multiplicité des usages. La Drôme et ses affluents connaissent des étiages estivaux sévères alors que la demande en eau pour l'irrigation, le tourisme ou les activités halieutiques se concentrent durant cette même période. Au regard des besoins actuels et futurs et de la multiplicité des usages, la question de la disponibilité de la ressource en eau est à l'origine d'inquiétudes. L'enjeu du SAGE Drôme est de concilier la préservation des milieux aquatiques avec les usages domestiques, économiques et récréatifs de l'eau.

La Drôme est une rivière à caractère torrentiel avec des crues qui peuvent être rapides et violentes. Le lit est changeant avec des incisions marquées sur certains secteurs et une tendance à l'exhaussement sur d'autres. Les conséquences de tels phénomènes sont une augmentation des risques d'inondation, une tendance à l'instabilité des berges et des ouvrages transversaux et des conséquences sur la vie piscicole par une diminution de la variété des faciès d'écoulement.

Enfin, la Drôme et son bassin versant concentrent une richesse faunistique et floristique qu'il est nécessaire de préserver. Le SAGE s'attache donc à préserver les zones humides, les espèces remarquables et la diversité d'habitats.

Les impacts du SAGE

Le SAGE, puisque c'est son objectif, aura un effet positif sur l'eau et les milieux aquatiques. Il aura également un impact positif sur la biodiversité, la santé humaine et les paysages du bassin. Toutefois, malgré une vocation environnementale, certaines mesures peuvent indirectement entraîner des effets négatifs. Des mesures de réduction de ces impacts ont donc été mises en place à travers ce rapport. Il est cependant à noter que ces dispositions sont peu nombreuses et globalement peu impactantes pour l'environnement. Enfin, un tableau de bord permettant d'évaluer et de suivre les effets du SAGE sera mis en œuvre. Celui-ci permettra notamment d'évaluer l'efficacité des dispositions retenues et de prendre les mesures correctrices qui pourront s'imposer.

ANNEXE 1 : EFFETS POTENTIELS DU SAGE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

Lecture du tableau :

+	→ Effets potentiels positifs	+ / -	→ Effets potentiels positifs à long terme mais <u>pouvant</u> être négatifs à court terme
-	→ Effets potentiels négatifs	0	→ Pas d'effet potentiel

	La santé humaine	La biodiversité	risques naturels	La morphologie des milieux	Les sols	Les eaux	L'air	Le climat	Les paysages
Gestion durable des milieux aquatiques									
Faire prendre conscience aux acteurs du territoire de l'importance des milieux aquatiques	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Gestion quantitative									
Déterminer puis maintenir les débits et les niveaux piézométriques objectifs par une meilleure répartition des volumes prélevables entre usages	+	+	+	+	0	+	-	-	+ / -
Maintenir les débits objectifs par une réduction des prélèvements en période d'étiage tout en prenant en compte un accès à l'eau pour le secteur agricole	+	+ / -	+	+ / -	+ / -	+ / -	0	0	+ / -
Atteindre le bon état quantitatif des eaux souterraines et nappes d'accompagnement par la gestion et sécurisation des réseaux d'eau potable	+	+	+	0	0	+	0	0	0
Gestion qualitative									
Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines	+ / -	+ / -	0	+	+ / -	+ / -	0	0	+
Atteindre la qualité baignade des eaux de surface	+	+	0	0	0	+	0	0	0
Connaître et préserver les masses d'eau souterraines et nappes d'accompagnement à forte valeur patrimoniale dans une perspective d'un usage eau potable prioritaire	+	+	0	0	+	+	0	0	0
Zones humides, continuité écologique et biodiversité									
Améliorer la connaissance, protéger et valoriser les zones humides	+	+	+	+	+	+	0	0	+
Restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour les rendre favorables au développement de la biodiversité	0	+	+	+	+	+	0	0	+
Stopper la perte de la biodiversité	+	+	-	+	0	+	0	0	+
Pour un bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau									
Définir et gérer l'espace fonctionnel des cours d'eau du bassin versant de la Drôme	+	+	+	+	0	+	0	0	+
Pour atteindre le profil d'équilibre, favoriser la dynamique naturelle ou la stabilisation du lit des cours d'eau du bassin versant par une gestion globale et équilibrée du transport solide	+	+ / -	+	+ / -	-	+ / -	0	0	+ / -

	La santé humaine	La biodiversité	risques naturels	La morphologie des milieux	Les sols	Les eaux	L'air	Le climat	Les paysages
Pour gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau									
Réduire l'aléa	+	+ / -	+	+ / -	0	+ / --	0	0	0
Réduire la vulnérabilité	+	0	+	0	0	0	0	0	0
Savoir mieux vivre avec le risque	+	0	+	0	0	0	0	0	0
Pour un territoire « vivant » et en harmonie autour de la rivière									
Concilier les usages et l'intérêt des usagers « amateurs » de la rivière	+	+ / -	0	0	0	+ / -	0	0	0
Promouvoir un tourisme « vert » sur le bassin versant	0	+ / -	0	0	0	+ / -	0	0	+
Promouvoir une éducation à l'environnement pour nos générations futures	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Pour un suivi du SAGE à travers la mise en place d'un observatoire									
Evaluer et suivre l'atteinte des objectifs du SAGE	+	+ / -	+	+ / -	0	+ / -	0	+	+
Construire et mettre en place des systèmes d'alertes	+	+	+	0	+	+	0	0	0
Informier et sensibiliser	+	+	+	+	+	+	+	+	+

ANNEXE 2 : EFFETS POTENTIELS DU SAGE SUR LES SITES NATURA 2000

Lecture du tableau :

	→ Effets potentiels positifs		→ Effets potentiels positifs à long terme mais <u>pouvant</u> être négatifs à court terme
	→ Effets potentiels négatifs		→ Pas d'effets potentiels

	Habitats « humides »	Flore remarquable	espèces floristiques invasives	Poissons	Apron du Rhône	écrevisses à pattes blanches	Odonates / rhopalocères	Avifaune	Loutre / Castor
Gestion durable des milieux aquatiques									
Faire prendre conscience aux acteurs du territoire de l'importance des milieux aquatiques	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Gestion quantitative									
Déterminer puis maintenir les débits et les niveaux piézométriques objectifs par une meilleure répartition des volumes prélevables entre usages	+	+	0	+	+	+	+	+	+
Maintenir les débits objectifs par une réduction des prélèvements en période d'étiage tout en prenant en compte un accès à l'eau pour le secteur agricole	+ / -	+ / -	0	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -
Atteindre le bon état quantitatif des eaux souterraines et nappes d'accompagnement par la gestion et sécurisation des réseaux d'eau potable	+	+	0	+	+	+	+	+	+
Gestion qualitative									
Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines	+ / -	+ / -	0	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -
Atteindre la qualité baignade des eaux de surface	+	+	0	+	+	+	+	+	+
Connaître et préserver les masses d'eau souterraines et nappes d'accompagnement à forte valeur patrimoniale dans une perspective d'un usage eau potable prioritaire	+	+	0	0	0	0	0	0	0
Zones humides, continuité écologique et biodiversité									
Améliorer la connaissance, protéger et valoriser les zones humides	+	+	+	+	+	+	+	+	+

	Habitats	Flore remarquable	espèces floristiques invasives	Poissons	Apron du Rhône	écrevisses à pattes blanches	Odonates / rhopalocères	Avifaune	Loutre / Castor
Restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour les rendre favorables au développement de la biodiversité	+	+	0	+	+	+	+	+	+
Stopper la perte de la biodiversité	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Pour un bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau									
Définir et gérer l'espace fonctionnel des cours d'eau du bassin versant de la Drôme	+	+	-	+	+	+	+	+	+
Pour atteindre le profil d'équilibre, favoriser la dynamique naturelle ou la stabilisation du lit des cours d'eau du bassin versant par une gestion globale et équilibrée du transport solide	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -
Pour gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau									
Réduire l'aléa	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réduire la vulnérabilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Savoir mieux vivre avec le risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour un territoire « vivant » et en harmonie autour de la rivière									
Concilier les usages et l'intérêt des usagers « amateurs » de la rivière	+	+	0	+	+	+	+	+	+
Promouvoir un tourisme « vert » sur le bassin versant	+ / -	+ / -	0	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -
Promouvoir une éducation à l'environnement pour nos générations futures	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Pour un suivi du SAGE à travers la mise en place d'un observatoire									
Evaluer et suivre l'atteinte des objectifs du SAGE	+	+	+	+ / -	+ / -	+	+	+	+
Construire et mettre en place des systèmes d'alertes	+	+	0	+	+	0	0	0	+
Informier et sensibiliser	+	+	+	+	+	+	+	+	+

ANNEXE 3 : EFFETS POTENTIELS DU SAGE SUR L'ECONOMIE ET LE PATRIMOINE DE LA VALLEE

Lecture du tableau :

+	→ Effets potentiels positifs	+ / -	→ Effets potentiels positifs à long terme mais <u>pouvant</u> être négatifs à court terme
-	→ Effets potentiels négatifs	0	→ Pas d'effets potentiels

	L'activité agricole	L'activité touristique	l'urbanisation	Le patrimoine culturel, architectural et archéologique
Gestion durable des milieux aquatiques				
Faire prendre conscience aux acteurs du territoire de l'importance des milieux aquatiques	+ / -	+	+ / -	0
Gestion quantitative				
Déterminer puis maintenir les débits et les niveaux piézométriques objectifs par une meilleure répartition des volumes prélevables entre usages	+ / -	+	+	0
Maintenir les débits objectifs par une réduction des prélèvements en période d'étiage tout en prenant en compte un accès à l'eau pour le secteur agricole	+	0	+	0
Atteindre le bon état quantitatif des eaux souterraines et nappes d'accompagnement par la gestion et sécurisation des réseaux d'eau potable	0	+	+ / -	0
Gestion qualitative				
Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines	+ / -	+	+ / -	0
Atteindre la qualité baignade des eaux de surface	0	+	+ / -	0
Connaître et préserver les masses d'eau souterraines et nappes d'accompagnement à forte valeur patrimoniale dans une perspective d'un usage eau potable prioritaire	+ / -	+	+ / -	0
Zones humides, continuité écologique et biodiversité				
Améliorer la connaissance, protéger et valoriser les zones humides	-	+	-	0
Restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour les rendre favorables au développement de la biodiversité	-	+	-	0
Stopper la perte de la biodiversité	0	+	0	0

	L'activité agricole	L'activité touristique	l'urbanisation	Le patrimoine culturel, architectural et archéologique
Pour un bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau				
Définir et gérer l'espace fonctionnel des cours d'eau du bassin versant de la Drôme	+ / -	+	+ / -	-
Pour atteindre le profil d'équilibre, favoriser la dynamique naturelle ou la stabilisation du lit des cours d'eau du bassin versant par une gestion globale et équilibrée du transport solide	+	+ / -	+	0
Pour gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau				
Réduire l'aléa	+ / -	+	+ / -	+ / -
Réduire la vulnérabilité	0	+ / -	+ / -	0
Savoir mieux vivre avec le risque	+	+	+	0
Pour un territoire « vivant » et en harmonie autour de la rivière				
Concilier les usages et l'intérêt des usagers « amateurs » de la rivière	0	+	0	0
Promouvoir un tourisme « vert » sur le bassin versant	0	+	0	+
Promouvoir une éducation à l'environnement pour nos générations futures	0	+	0	+
Pour un suivi du SAGE à travers la mise en place d'un observatoire				
Evaluer et suivre l'atteinte des objectifs du SAGE	0	0	0	+
Construire et mettre en place des systèmes d'alertes	+	+	+	0
Informier et sensibiliser	0	+	0	+